

Abonnements par la poste:

Table with subscription rates for Canada and Union Postale, including daily and weekly editions.

LE DEVOIR

Rédaction et administration:

43, RUE SAINT-VINCENT MONTRÉAL

TELEPHONES: ADMINISTRATION: Main 7461 REDACTION: Main 7460

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

CHEZ LES ACADIENS

Si l'on veut connaître le peuple de chez nous, il faut le voir dans son vrai milieu: la paroisse rurale. C'est là qu'on saisit son âme, ses forces vitales de résistance et d'action.

Ce qui est vrai des Canadiens-français l'est peut-être davantage des Acadiens. C'est que pour eux la paroisse n'a pas été seulement la source de la renaissance: ils ont dû faire revivre la source elle-même.

Un publiciste français, M. Demolins, s'était acquis quelque notoriété avec sa thèse sur la "supériorité des Anglo-Saxons". Cette prétendue supériorité, il en voyait la source dans l'esprit individualiste.

Dès que des prêtres revinrent habiter parmi eux, les Acadiens reconstituèrent leurs anciennes paroisses sur des terres nouvelles. Comme autrefois, et comme chez nous, ils se groupèrent autour de leurs clochers, en masses compactes.

Un Irlandais de Saint-Jean — un vrai, un pur, ni anglicisé, ni impérialisé — me disait, l'autre jour: "Que les Acadiens restent fidèles à eux-mêmes, à leur foi, à leurs traditions; et avant trente ans, ils seront maîtres des provinces maritimes, de ce pays d'où ils ont été chassés comme des malfaiteurs."

C'est à Rogersville que j'ai fêté l'Assomption, avec nos frères d'Acadie. Simple mais touchante fête de paroisse, à laquelle une trentaine de prêtres et de religieux, venus des autres régions de la province, apportaient un caractère de coopération régionale.

Rogersville est l'oeuvre ultime de Mgr Richard, l'apôtre que toute l'Acadie pleure encore. Lorsque des obstacles et des oppositions regrettables vinrent entraver son travail d'éducateur et abattre son collège de Saint-Louis, il se fit défricheur et colonisateur.

Son successeur, M. l'abbé Sormany, et toute une élite de jeunes prêtres qui avaient pris Mgr Richard pour modèle et pour guide, entretenaient pieusement le culte de sa mémoire et s'efforcent de continuer ses oeuvres.

L'un d'eux, M. l'abbé Lagacé, curé de Saint-Ignace, — un Canadien voué à l'apostolat de l'Acadie — a rappelé avec une éloquence pleine de simplicité les efforts qu'il a faits pour suivre les traces de Mgr Richard. Colonisateur et fondateur de paroisse, lui aussi, il avait toute autorité pour prêcher au peuple acadien le culte de la terre, pour inviter les jeunes gens à s'enfoncer courageusement dans la forêt afin d'agrandir le patrimoine national et d'assurer à la race une saine et vigoureuse vitalité.

Au Nouveau-Brunswick comme dans le Québec, la colonisation va lentement. Les marchands de bois détiennent la forêt et, grâce à leur emprise sur les politiciens, empêchent les colons de pénétrer à l'intérieur des terres. Il faudrait une puissante organisation pour rompre les entraves et faire ouvrir un champ libre aux défricheurs.

La province de Québec a l'impression de devoir de prendre un contact de plus en plus intime avec les groupes acadiens des provinces maritimes. Le même défaut de solidarité qui nous a fait abandonner si souvent les colonies françaises de l'Ouest aux heures d'épreuve nous a laissé trop longtemps oublier nos frères d'Acadie.

L'ère des persécutions violentes est probablement passée pour eux, me, Hocken, est venu à Saint-Jean; et l'on assure que, dans le conciliabule des frères, il a donné le signal de la guerre sainte contre les "empêchements" du papisme et de la peste française.

Mais si les Acadiens n'ont plus besoin de secours pour les luttes violentes, ils ont encore besoin de nous pour les oeuvres de paix. Il faut les faire participer au réveil qui se dessine chez nous, à la floraison de toutes les oeuvres nationales, dans l'ordre intellectuel, social et économique.

Cette coopération, les Acadiens la désirent. Ils manifestent avec une cordialité touchante ce plaisir qu'ils éprouvent à voir leurs frères de Québec. Cette cordialité se voit, dans l'expression extérieure, d'une réserve qui est l'un des traits distinctifs de la race.

Si nous voulons qu'un contact vraiment intime et fructueux s'établisse entre les deux peuples, nous devons apprendre à bien connaître les Acadiens et les motifs de cette méfiance heureusement décroissante. D'abord, une antique tradition attribuait aux incursions des Canadiens, encore sujets de la France, sur les frontières de la Nouvelle-Ecosse, la cause principale du "grand dérangement".

Si l'on veut connaître le peuple de chez nous, il faut le voir dans son vrai milieu: la paroisse rurale. C'est là qu'on saisit son âme, ses forces vitales de résistance et d'action.

Si l'on veut connaître le peuple de chez nous, il faut le voir dans son vrai milieu: la paroisse rurale. C'est là qu'on saisit son âme, ses forces vitales de résistance et d'action.

Si l'on veut connaître le peuple de chez nous, il faut le voir dans son vrai milieu: la paroisse rurale. C'est là qu'on saisit son âme, ses forces vitales de résistance et d'action.

cais à l'égard des "Français de France": amour collectif de la race, méfiance à l'endroit des individus. Les causes sont identiques: oubli et abandon prolongés; conseils intempestifs donnés mal à propos et sur un ton protecteur; affectation de supériorité. Et comme les Français chez nous, ce n'est pas toujours par nos meilleurs spécimens et nos meilleurs côtés que nous nous sommes montrés aux Acadiens.

Souhaitons que ces liens se multiplient et se fortifient. Toute la race, toute la nation en profitera.

Henri BOURASSA.

BILLET DU SOIR.

NOS AMIS LES FRUITS

On se prend ces jours-ci à se dire que s'il est vrai qu'il ait un homme dans la lune, il doit certainement se trouver aussi un diable dans le soleil, un diable chauffeur, car il chauffe au point de faire naître des inquiétudes pour la provision de charbon amassée si patiemment depuis les siècles des siècles par le "vieux Sol" comme l'appellent les Américains.

Pourtant, ne soyons pas injustes envers le vieux soleil, même s'il exagère. Il nous réchauffe, c'est vrai, mais il n'y a pas que nous dans l'univers, et il ne faut pas oublier qu'en même temps que nous il fait mûrir les fruits de la terre, et ceux des arbres.

Justement, les boutiques sont pleines de beaux fruits appétissants et juteux, qu'on peut offrir pour quelques sous. Qui ne nous par exemple, n'a oublié totalement la lourde chaleur, en dégustant avec délices une poire juteuse et délicate, ou une pêche veloutée, ou une orange dont le jus abondant vous éclabousse et vous embaume, ou une grappe opulente d'un raisin doux et sucré? Jouissons de l'été, que diable, et sachons apprécier les douceurs qu'il nous offre! Elles sont inappréciables et consolantes, et ne font que du bien à notre économie interne. Peut-on en dire autant de tous les visiteurs que la fortune — ou l'infortune — nous amène parfois?

Pourtant, en matière de fruits comme en toute autre chose, il convient d'exercer du discernement. Il est des gens, par exemple, qui assurent qu'ils ont mangé des pommes (puisque nous parlons fruits) peut comporter des inconvénients, pour ne pas dire des "drawbacks", et qui au surplus le cantaloup, ce fruit-légume incomparable, ne veut pas démoder de sa mauvaise habitude de faire le grand ménage de tous les estomacs qui l'accueillent... ou qui essaient de l'accueillir et de faire digérer sa délicate et sa douce saveur. Mais c'est son caractère, et non les amateurs vous diront qu'il n'est pas moins estimable pour cela.

Les fruits, du reste, ont leur caractère tout comme ces dames, ces dames qui réjouissent la cité, par le temps qui court, de la fraîcheur de leurs toilettes blanches et parfois un peu somnambules. Oui, les fruits ont leurs humeurs et leurs caprices. Prenez le cas, par exemple, de ces superbes spécimens que vous apercevez aux vitrines ou aux devantures, et par lesquels vous vous laissez tenter. Vous entrez, pièce de monnaie en mains, dans la boutique, et vous dites à l'employé: "Je désire avoir une demi-douzaine de ces superbes poires à cinquante sous la douzaine." Puis vous vous tournez à demi vers les deux jeunes dames qui dégustent les mêmes créations à la glace. Spectacle raffiné, n'est-ce pas? Seulement, pendant ce temps le jeune distributeur vous a fiché un fond d'un sac les plus vilaines unités de son panier de fruits. Trop tard, ou pas assez, petits ou ragnocins, vous ouvrez cela, et vous constatez en regardant qu'il est mieux valu pour vous surveiller de plus près votre placement.

Il vous reste une consolation: c'est d'acheter vos fruits ailleurs une autre fois, car tous les marchands ne sont pas à ce point malhonnêtes. Mais ce vœu tout nous a été joué tout récemment encore, et nous n'avons pas encore digéré notre colère.

Et qu'il fait chaud, bon sang! pour être en colère.

Michel LeBRETON.

M. BELCOURT A PARIS

LA MORALE D'UN INCIDENT

Une lettre d'Europe nous apprend, à l'heure même où M. Belcourt et Landry arrivent d'Angleterre, d'intéressants et significatifs détails sur un incident du voyage des délégués canadiens en France.

On sait que ceux-ci — il y avait dans la Fédération des représentants de toutes les colonies britanniques — furent reçus à l'Élysée par M. Poincaré le Président de la République devant prononcer une allocution: il fallait y répondre, et répondre en français sous peine de confesser publiquement une ignorance qui, à des Européens, eût paru totalement inexplicable.

M. Foster fut à la hauteur des circonstances. — Belcourt, se dit-il sans doute, vient de réclamer la protection du plus haut tribunal de l'Empire contre la tyrannie des politiciens de chez nous qui veulent empêcher les petits Canadiens-

français d'apprendre librement leur langue. En attendant que le Congrès privé décide si le français a légalement le droit de vivre dans les écoles de l'Ontario, nous pourrions peut-être utiliser pour le bien général sa connaissance de la langue diplomatique du monde civilisé.

Nous n'aurons pas besoin d'excuser aux Français que, si les idées d'un certain nombre de gens de chez nous triomphent, les petits Canadiens-français deviendront tout aussi ignorants que leurs persécuteurs... Une heure avant l'audience, il pria donc M. Bécourt de se faire, auprès du Président, l'interprète de la délégation entière pour lui dire la sympathie des colonies envers la France et les Alliés.

M. Bécourt s'exécuta — avec un succès oratoire que les journaux de là-bas ont signalé et sur lequel notre correspondant nous donne des renseignements précis. Mais ce n'est pas le plus beau de la chose. Le discours a eu son écho jusqu'en Angleterre, plusieurs membres du cabinet britannique ont tenu à féliciter l'orateur de son succès.

Tous ces Anglais, nous écrit notre ami, sont réellement fiers de ce qu'un sujet britannique ait pu faire en français, dans une circonstance solennelle, à Paris même, devant le Président de la République et le premier ministre de la France, un pareil discours. Et il ajoute assez méchamment: "Que nous penser, lorsqu'ils apprendront la chose, ces Anglais ignorants et étroits du Canada qui vous accusent de parler français?"

Notre correspondant conclut d'ailleurs: "Comme il vous serait agréable d'entendre ce que l'on dit, en Angleterre et en Écosse, contre vos Prussiens d'Ontario et de voir le mépris qu'inspirent à tout le monde leur ignorance et leur étroitesse d'esprit!"

Et tel sera assurément, lorsque leur oeuvre sera parlottée connue, l'unanime jugement du monde civilisé.—O. H.

NOTRE PAIN QUODIDIEN

La nouvelle hausse, en vigueur depuis ce matin à Montréal, d'un sou par pain d'une livre et demie, ramène dans le domaine de l'actualité la question du pain quotidien.

On sait qu'au début de la guerre, les boulangers de Montréal vendaient assez généralement sept sous le pain d'une livre et demie. Peu de semaines après la déclaration des hostilités, il est monté à huit sous. Le voici maintenant rendu à neuf sous. Il est impossible de prévoir, pour l'heure, où s'arrêtera cette hausse, à moins que le gouvernement n'intervienne. Aussi bien convient-il d'examiner les principaux aspects de cette hausse, à laquelle restent plutôt indifférents les budgets domestiques assez bien garnis, mais qui pesera lourdement sur les ménages ouvriers et parmi les petits gens dont le pain est l'un des principaux articles d'alimentation.

On peut se procurer en s'adressant à M. Bourassa, le prix en est de dix sous l'exemplaire ou de \$1 la douzaine, franco, payable par chèque au pair ou bons-postaux sur le compte de M. Bourassa, 43, rue Saint-Vincent, Montréal. Remise de 25 pour cent sur toute commande de 50 exemplaires ou plus.

C'est une plaquette d'actualité, excellente pour distribution dans les milieux anglo-canadiens qui s'intéressent à la politique du pays et veulent en connaître l'aspect nationaliste.

BLOC - NOTES

L'élection de Toronto

C'est aujourd'hui que les quatre candidats à l'élection provinciale de Toronto sud-ouest connaîtront leur sort. Cette élection est l'une des plus intéressantes qui se soient livrées dans l'Ontario. Les adversaires du parti libéral insistent sur la question du nickel; ils accusent MM. Hearst, Ferguson et Cochrane, l'ancien ministre des mines ontariennes, d'avoir sacrifié ces gisements à des compagnies étrangères. M. Dewar, le candidat libéral indépendant, a fait surtout une forte lutte sur ce point et démontré que, de fait, le nickel canadien, par la faute du gouvernement de Toronto, peut passer facilement en Allemagne. Il a aussi porté de formidables accusations contre ce même groupe, en

mettant en cause le News, de Toronto, qu'il dit être la chose de M. Cochrane, et partant, intéressé à défendre l'industrie minière, à Ottawa comme à Toronto, sur cette question du nickel. Il a représenté M. Cochrane et Ferguson comme intéressés, par l'intermédiaire d'un nommé Hilary, de Toronto, dans les opérations de la Canadian Copper, de Sudbury, filiale de l'International Nickel Co. Pour rompre les chiens, M. Ferguson a de son côté vivement, on sait en quels termes injurieux, contre le clergé franco-ontarien et dénoncé "l'invasion française de l'Ontario, question autrement plus grave que celle du nickel et aussi celle de la prohibition", a-t-il déclaré maintes fois. Cet appel aux préjugés, dans un comté où il n'y a pas un Canadien-français, ne paraît pas avoir produit l'effet qu'il en attendait; et la rumeur veut que si M. Norris, le candidat de M. Ferguson, perd son élection, celui-ci soit congédié sous peu du ministère. Il n'a pas répondu bien catégoriquement aux affirmations de M. Dewar, sur la question du nickel. Et M. Dewar, bien que se reconnaissant orangiste sincère, a protesté contre les accusations gratuites de M. Ferguson à l'endroit des Canadiens-français de l'Ontario, disant que "la famille Ferguson n'aurait pas à tirer orgueil des paroles d'un tel énergumène".

Des journaux américains annonçaient il y a peu de temps que Mgr Mundelein, l'archevêque de Chicago, avait défendu dans les écoles paroissiales l'enseignement de toute autre langue que l'anglais. L'Indépendant, de Fall-River, donne le démenti à cette affirmation. Mgr Mundelein a réuni il y a quelque temps le comité des écoles paroissiales, formé d'un prêtre irlandais ayant fait ses études à Québec, — et donc sachant le français, — d'un ecclésiastique allemand et d'un prêtre polonais. "Il fut décidé que tous les livres dont on se sert dans les écoles du diocèse seraient de même facture... mais tous les livres ne seront pas anglais." Les livres français seront les mêmes dans toutes les écoles, les polonais, aussi, de même que les allemands. "Tous les livres dans une langue seront semblables, mais ils ne seront pas tous anglais." De la sorte, un petit Canadien-français, s'il change d'école, pourra se servir n'importe où, dans le diocèse, des mêmes livres de classe. Ils seront français, mais toujours du même type. Les assimilés canadiens de l'Ontario et d'ailleurs, qui ont fait de la France, nouvelle d'abord propagée un nouvel argument contre l'usage du français dans certaines écoles séparées, en seront pour leurs frais. Le précédent qu'ils invoquent n'existe pas.

À la fin de la guerre, les Canadiens auront à payer un lourd fardeau de dettes envers l'étranger. Cela les obligera de cesser de fabriquer ici tant de millionnaires", dit le Globe. Les nouveaux riches abandonnent, depuis que fleurit l'industrie des munitions et des fournitures de guerre. On les voit partout, qui dépendent à pleines mains, tandis que les pauvres diables sentent journellement les coups économiques de la guerre, jusqu'à leur table où il leur faudrait, à compter d'aujourd'hui, ménager plus que jamais le pain. Il n'est plus question pour eux de le beurrer, puisque le beurre se vend de 37 à 38 sous la livre. Mais le nouveau millionnaire pense-t-il à cela?

Le Québec a eu, paraît-il, un excédent de \$211,000, à la fin de son dernier exercice budgétaire. Nous verrons, quand nous aurons le détail de nos recettes, si les successions de quelques richards morts récemment n'ont pas versé au trésor une somme équivalente à celle de ce surplus. Cela est souvent arrivé, par le passé.

Le général von Bissing, exécuteur des basses oeuvres de l'Allemagne en Belgique, déclarait il y a quelques semaines à un journaliste de Chicago: "De nombreux troupeaux de bêtes à cornes paissent dans les pâturages belges", entendait dire, par là, que la Belgique ne souffrait de rien, du point de vue alimentaire. René Chambray, un journaliste suisse de retour de Belgique, écrit à la Gazette de Lausanne (24 juillet): "Si de tels troupeaux existent, comment se fait-il que nous devons payer en Belgique 12 francs pour un kilo de viande (\$2.40 pour 2 livres un cinquième, \$1.10 la livre)? Et pourquoi la population de Gand n'a-t-elle droit qu'à 80 grammes (moins de 3 onces) de viande par semaine?"

Ruskin, le grand auteur anglais, écrivait dans un moment de dégoût: "Le peuple, de manière générale, ne paie que pour qu'on l'amuse, ou qu'on le triche, il ne paie pas pour qu'on le serve. Il donnera \$5,000 par an à un bavard, un shilling par jour à un luteur, à un travailleur, à un penseur. Le meilleur ouvrage intellectuel dans l'art, la littérature ou la science ne reçoit jamais de rémunération." Vérité en Angleterre, vérité en Europe, vérité au Canada. On tend de nos politiciens s'enrichissent, et nos intellectuels trouvent tout juste leur pain quotidien.

Paris, 21.—Le ministère de la guerre ne donne pas d'autres détails au sujet des opérations au front de Salonique. Il dit: "Des opérations ont lieu sur toute la ligne." Berlin, 21.—Bulletin officiel bulgare du 17: Toute la division 17e de cavalerie française a pris part au combat du 15, que nous avons précédemment signalé.

L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

mettant en cause le News, de Toronto, qu'il dit être la chose de M. Cochrane, et partant, intéressé à défendre l'industrie minière, à Ottawa comme à Toronto, sur cette question du nickel. Il a représenté M. Cochrane et Ferguson comme intéressés, par l'intermédiaire d'un nommé Hilary, de Toronto, dans les opérations de la Canadian Copper, de Sudbury, filiale de l'International Nickel Co. Pour rompre les chiens, M. Ferguson a de son côté vivement, on sait en quels termes injurieux, contre le clergé franco-ontarien et dénoncé "l'invasion française de l'Ontario, question autrement plus grave que celle du nickel et aussi celle de la prohibition", a-t-il déclaré maintes fois. Cet appel aux préjugés, dans un comté où il n'y a pas un Canadien-français, ne paraît pas avoir produit l'effet qu'il en attendait; et la rumeur veut que si M. Norris, le candidat de M. Ferguson, perd son élection, celui-ci soit congédié sous peu du ministère. Il n'a pas répondu bien catégoriquement aux affirmations de M. Dewar, sur la question du nickel. Et M. Dewar, bien que se reconnaissant orangiste sincère, a protesté contre les accusations gratuites de M. Ferguson à l'endroit des Canadiens-français de l'Ontario, disant que "la famille Ferguson n'aurait pas à tirer orgueil des paroles d'un tel énergumène".

Des journaux américains annonçaient il y a peu de temps que Mgr Mundelein, l'archevêque de Chicago, avait défendu dans les écoles paroissiales l'enseignement de toute autre langue que l'anglais. L'Indépendant, de Fall-River, donne le démenti à cette affirmation. Mgr Mundelein a réuni il y a quelque temps le comité des écoles paroissiales, formé d'un prêtre irlandais ayant fait ses études à Québec, — et donc sachant le français, — d'un ecclésiastique allemand et d'un prêtre polonais. "Il fut décidé que tous les livres dont on se sert dans les écoles du diocèse seraient de même facture... mais tous les livres ne seront pas anglais." Les livres français seront les mêmes dans toutes les écoles, les polonais, aussi, de même que les allemands. "Tous les livres dans une langue seront semblables, mais ils ne seront pas tous anglais." De la sorte, un petit Canadien-français, s'il change d'école, pourra se servir n'importe où, dans le diocèse, des mêmes livres de classe. Ils seront français, mais toujours du même type. Les assimilés canadiens de l'Ontario et d'ailleurs, qui ont fait de la France, nouvelle d'abord propagée un nouvel argument contre l'usage du français dans certaines écoles séparées, en seront pour leurs frais. Le précédent qu'ils invoquent n'existe pas.

À la fin de la guerre, les Canadiens auront à payer un lourd fardeau de dettes envers l'étranger. Cela les obligera de cesser de fabriquer ici tant de millionnaires", dit le Globe. Les nouveaux riches abandonnent, depuis que fleurit l'industrie des munitions et des fournitures de guerre. On les voit partout, qui dépendent à pleines mains, tandis que les pauvres diables sentent journellement les coups économiques de la guerre, jusqu'à leur table où il leur faudrait, à compter d'aujourd'hui, ménager plus que jamais le pain. Il n'est plus question pour eux de le beurrer, puisque le beurre se vend de 37 à 38 sous la livre. Mais le nouveau millionnaire pense-t-il à cela?

Le Québec a eu, paraît-il, un excédent de \$211,000, à la fin de son dernier exercice budgétaire. Nous verrons, quand nous aurons le détail de nos recettes, si les successions de quelques richards morts récemment n'ont pas versé au trésor une somme équivalente à celle de ce surplus. Cela est souvent arrivé, par le passé.

Le général von Bissing, exécuteur des basses oeuvres de l'Allemagne en Belgique, déclarait il y a quelques semaines à un journaliste de Chicago: "De nombreux troupeaux de bêtes à cornes paissent dans les pâturages belges", entendait dire, par là, que la Belgique ne souffrait de rien, du point de vue alimentaire. René Chambray, un journaliste suisse de retour de Belgique, écrit à la Gazette de Lausanne (24 juillet): "Si de tels troupeaux existent, comment se fait-il que nous devons payer en Belgique 12 francs pour un kilo de viande (\$2.40 pour 2 livres un cinquième, \$1.10 la livre)? Et pourquoi la population de Gand n'a-t-elle droit qu'à 80 grammes (moins de 3 onces) de viande par semaine?"

Ruskin, le grand auteur anglais, écrivait dans un moment de dégoût: "Le peuple, de manière générale, ne paie que pour qu'on l'amuse, ou qu'on le triche, il ne paie pas pour qu'on le serve. Il donnera \$5,000 par an à un bavard, un shilling par jour à un luteur, à un travailleur, à un penseur. Le meilleur ouvrage intellectuel dans l'art, la littérature ou la science ne reçoit jamais de rémunération." Vérité en Angleterre, vérité en Europe, vérité au Canada. On tend de nos politiciens s'enrichissent, et nos intellectuels trouvent tout juste leur pain quotidien.

Paris, 21.—Le ministère de la guerre ne donne pas d'autres détails au sujet des opérations au front de Salonique. Il dit: "Des opérations ont lieu sur toute la ligne." Berlin, 21.—Bulletin officiel bulgare du 17: Toute la division 17e de cavalerie française a pris part au combat du 15, que nous avons précédemment signalé.

L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

Paris, 21.—L'artillerie de l'ennemi a continué à bombarder nos positions au sud et à l'ouest du lac Doiron. Son infanterie a dirigé une attaque à plusieurs endroits, mais elle a éprouvé de grandes pertes en venant à portée de nos canons, et elle a dû battre en retraite.

COLLISION A HOCHELAGA

DEUX TRAINS DE MARCHANDISES SE TELESCOPENT ET EVEN TRENT LE PONT DE LA RUE NOTRE-DAME. — PERSONNE N'EST BLESSE.

Une collision qui s'est produite ce matin, sous le pont de la rue Notre-Dame, a causé un vif émoi par toute la ville.

Un train à marchandises, portant le No 4, et composé de 47 wagons, à destination de la gare Viger, est venu en collision avec un train composé de 25 wagons, chargés de grain et se rendant au quai. 20 wagons furent mis hors de service de même que les deux locomotives. Il n'y eut pas eu de perte de vie et personne n'a été blessé.

Le train No 4 commença à siffler avant d'arriver au signal placé immédiatement après les usines Angus. Mais à la suite d'un mauvais fonctionnement des freins, le train passa Hochelaga sans s'arrêter, et vint frapper un train chargé de grain, qui arrivait sous le pont de la rue Notre-Dame. Sous le choc terrible des deux trains en mouvement, les deux locomotives se dressèrent l'une sur l'autre, et furent soulevées dans l'air par la pression des wagons de l'arrière. En s'élevant ainsi, elles défoncèrent le pont supérieur, dans la rue Notre-Dame, et un commencement d'incendie se déclara pendant que les débris des deux locomotives gisaient presque dans la rue. Vingt autres wagons furent mis en pièces et l'amorce d'un feu de cheminée interrompit le service des tramways à cet endroit.

Les autorités de la compagnie furent immédiatement prévenues, et le travail de déblaiement commença sur-le-champ sous la direction du surintendant de la gare Viger. De nombreuses équipes sont à l'oeuvre, mais on ne croit pas que tout soit remis au point avant quelques jours. La cause de l'accident est attribuée à une défectuosité des freins du train No 4, mais on dit aussi que la voie ferroviaire était en mauvais état et devait prochainement subir des réparations.

Un tramway chargé de 80 voyageurs faillit être enseveli sous une masse de fer, lorsqu

MORTEL INCENDIE A DRUMMONDVILLE

Une étincelle met feu à soixante cinq tonnes de poudre causant la mort de cinq personnes et en blessant grièvement seize autres.

Cinq morts et un grand nombre de blessés, dont quatorze sont dans un état critique : tel est le résultat de l'incendie qui a éclaté, hier matin, à la poudrière de l'Aetna Chemical Co., de Drummondville.

Il n'y eut pas d'explosion, au sens véritable du mot, puisque le seul bruit qu'on entendit fut, pour ainsi dire, analogue à l'inflammation d'une allumette de sûreté. Bien que le bruit ne fut entendu qu'à peu de distance, la lueur étincelante que projeta l'incendie fut visible sur une distance incalculable. Les automobilistes qui se trouvaient dans les environs se dirigèrent, grâce à ce spectacle, vers le lieu du sinistre.

Toute la bâtisse, qui couvre plusieurs acres de terrain, de même que le village des ouvriers, fut recouverte d'une lumière étincelante.

LES DIFFICULTES DU SAUVETAGE
L'alarme sonna à 1 heure et demie précise, et la chaleur que projetaient les flammes était tellement intense que les ouvriers qui voulaient s'approcher plus près que 200 pieds de l'usine. Un cheval, qui se trouvait dans un hangar, à une distance de 50 verges, fut brûlé à mort.

LE MOMENT DE L'INCENDIE
Le feu éclata à 1 heure et vingt minutes dans l'usine de malaxage, qui est située à gauche de la poudrière. La bâtisse mesurait une longueur de 30 pieds par 100 pieds et une hauteur de 40. Le travail qui s'y effectuait représentait les dernières étapes que doit franchir la poudre en état de fabrication.

LA POSITION DES BATISSES
On estime qu'au moment de l'accident, il y avait environ 130,000 livres de poudre dans l'usine de malaxage. Dix-huit hommes composaient l'équipe de nuit qui était censée y travailler, tandis qu'une foule d'autres se trouvaient dans le voisinage.

LES DOMMAGES.
Les officiers de la compagnie estiment que les dommages s'élevaient à environ \$20,000. Aucune bâtisse autre que l'usine de malaxage ne fut détruite. L'édifice qui a été converti en une usine de malaxage, pourra répondre à tous les besoins, dans une semaine. Comme le malaxage peut se faire beaucoup plus rapidement que la poudre, le rendement, c'est-à-dire, la moyenne mensuelle, ne sera, dit-on, aucunement diminuée. Les wagons et les appareils dont le fonctionnement fut interrompu au moment de l'incendie, repriront leur cours à trois heures et quarante-cinq minutes du matin.

LE CORONER DU DISTRICT a ouvert l'enquête, ce matin, sur la mort des deux hommes, qui sont morts à Drummondville.

CANADIENS DECORES
SOIXANTE-TREIZE OFFICIERS ET SOLDATS, DONT UN CANADIEN-FRANCAIS, A L'HONNEUR.

Londres, 21 — Parmi les soixante-dix officiers et soldats canadiens décorés par les autorités anglaises, figure le nom d'un seul Canadien-français, le major Hector Bacon Verret, d'Ottawa, qui a reçu la médaille militaire D.S.O.

Le major Verret, "bien que blessé par un éclat d'obus, est resté à son poste dans les circonstances les plus difficiles, a aidé par son courage à consolider les positions conquises, et a donné un vaillant exemple de bravoure à tous ses hommes".

Diogène cherchait des hommes. En ce temps-là, le NATIONALISTE ne paraissait pas. Il y a des hommes, aujourd'hui.

MARCIL TRUST COMPANY
180 S.-JACQUES
MAIN 3791.
22e année. Actif, plus de \$4,000,000

FAITS - MONTREAL

COLLISION RUE SAINT-URBAIN

UNE AUTOMOBILE ET UNE MOTOCYLETTE VIENNENT EN COLLISION. — UN BEBE EST LANCE A DIX PIEDS DE DISTANCE. — NOMBREUX AUTRES ACCIDENTS.

Une collision entre une automobile et une motocyclette a été cause qu'un homme et une femme ont été blessés. Un bébé endormi dans son carrosse, fut lancé à dix pieds de distance et s'en tira sans un égratignure. M. Clovis Gervais, No 62 rue Saint-Jacques, et la motocyclette à M. Georges F. Hummel, No 1435 rue Sainte-Catherine ouest. Mme H. Jasper qui se tenait en face de chez elle, rue Saint-Urbain, surveillant son bébé endormi dans son carrosse, fut blessée aux jambes lorsque l'automobile atteignit le trottoir et frappa le carrosse. Hummel reçut plusieurs contusions et fut envoyé à l'hôpital Royal Victoria, de même que Mme Jasper, mais celle-ci a pu retourner chez elle après traitement. La motocyclette a été fortement endommagée.

ACCIDENT D'AUTO
A la suite d'un accident d'automobile survenu dans le chemin de Chambly, hier, un homme et une femme ont été transportés à l'hôpital Notre-Dame. L'homme souffre d'une fracture du crâne, tandis que la femme n'eut qu'une secousse nerveuse et quelques contusions. Les autorités de l'hôpital ont refusé de divulguer les noms de l'un ou l'autre de leurs patients, dont on espère le prompt rétablissement.

INCENDIE A CARTIERVILLE
La population de Cartierville a été mise en émoi, vers 7 heures 35, hier soir, par un incendie qui s'était déclaré à l'hôtel Meunier. Le feu avait pris origine dans l'écurie et fut vite maîtrisé.

INCENDIE AU QUIMETOSCOPE
Alors que les pompiers travaillaient à éteindre les flammes sur la couverture du cinéma Quimétoscope, les spectateurs assistaient paisiblement au spectacle sans se douter de ce qui se passait sur leur tête. Le feu prit naissance dans l'abri installé au-dessus des machines qui font fonctionner les éventails électriques. Les pompiers ont promptement maîtrisé les flammes et ils attribuent l'origine de l'incendie à une défectuosité des fils électriques.

INCENDIE A OUTREMONT
La brigade d'Outremont a été appelée, de bonne heure hier soir, pour combattre un incendie qui faisait rage dans un hangar à l'arrière de la demeure de M. H. W. Cathcart, No 666 avenue Champagne. Le feu dont on attribue l'origine à la combustion spontanée, fut heureusement confiné au hangar et à la cuisine du logis, mais certaines pièces ont aussi souffert des dommages par la fumée et par l'eau.

BRULE SUR SON TRAMWAY
Un wattman à l'emploi de la compagnie des Tramways, a été brûlé à la tête, au visage et aux bras par l'explosion d'une fusée, dans son tramway, dans la rue Saint-Denis, près du tunnel, hier soir.

A BAS DE SA VOITURE
Louis Brière, conducteur d'une roulotte de la ville, a été transporté inconscient à l'hôpital Royal Victoria, de bonne heure hier soir, après que sa voiture eût été frappée par un tramway à l'avenue Maplewood, Côte des Neiges.

RENVERSEE PAR UN CAMION
En traversant la rue Dorchester, à l'angle de la rue Sanginiet, à midi samedi, Mlle Simone Bellerose, domiciliée au No 137 rue Sanginiet, a été frappée et renversée par un camion de livraison.

FEMME POIGNARDEE
A la suite d'une querelle, samedi matin, Bertha Taveler, 22 ans, a été écharnée par Emma Simpson, femme Keane, une négresse, âgée de 26 ans. La victime fut atteinte d'un coup de poignard à l'abdomen et sa vie est en danger. Elle a été transportée à l'hôpital Général, où le juge Saint-Cyr est allé tenter d'obtenir sa déposition ante mortem. Après l'attente, la femme Keane se sauva, mais fut vite pincée. L'affaire se déroula au No 22 rue Sainte-Cécile.

COMMANDANT EN CHEF DES INDES
Londres, 21. — Le War Office a annoncé hier un changement dans le commandement en chef des Indes. Le général sir Beauchamp Duff, sommé de comparaître devant la commission de la Mésopotamie, est remplacé par le lieutenant général sir Charles Garnichael Munro.

Le général Duff était commandant en chef des Indes depuis 1913. Il était âgé de 61 ans. Quant au lieutenant général Munro, il a commandé la première armée anglaise en remplacement du général sir Douglas Haig, lorsque celui-ci commanda les forces anglaises en France et en Belgique.

Le général Munro était commandant de l'expédition des Dardanelles, en 1915, en remplacement de sir Ian Hamilton.

Le "Daily Chronicle", commentant la nouvelle officielle d'un changement opéré dans le commandement aux Indes, dit :

"Sir Beauchamp Duff, commandant en chef aux Indes, s'en vient déposer devant la commission de la Mésopotamie, et ne retournera pas à son poste. Il est inopportun de porter un jugement sur ses états de service aux Indes. Il se peut qu'il puisse se justifier complètement, mais l'échec déplorable de l'opération militaire des Hindous en Afrique orientale, d'abord, puis en Mésopotamie, a incontestablement obscurci sa gloire."

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

On demande un instituteur ou institutrice possédant certificat ou diplôme modèle de deuxième classe pour la Saskatchewan, capable d'enseigner le français et l'anglais. S'adresser à J. I. Brulé, sec-trés., Albertville, Sask.

POSITION DEMANDEE

INSTITUTRICE ET ORGANISTE
Trois jeunes filles, de la même famille, désiraient s'engager comme institutrices dans une école de village. L'une d'elles pourrait être organiste. Toutes trois ont l'expérience de l'enseignement. S'adresser à casier 6. E. F. Le Devoir.

A VENDRE

A VENDRE, Ville Saint-Jérôme, une ile 27 arpents, avec bâtisses pour élevage de volailles, une serre avec maison, 3 arpents de terre, à côté de l'île. Prix, \$10,000. S'adresser à Charles Langlois, 105 St-Paul Est.

DIVERS

REPARATIONS de meubles de tous genres, rembourrés avec soin, matelas faits, remis à neuf, plumes désinfectées, Charles Turcot, 707, rue Lafontaine. Tél. Est 5896.

SERRURIE
Décapage de clefs Yales Corbin, clefs ordinaires, réparations d'armes à feu, parapluies, limage, aiguisage, 283 Dorchester, angle S.-Denis. Travail garanti.

ARGENT A PRETER

J'AI A PRETER \$700, \$1,500 à \$50,000 et plus, première hypothèque, propriétés de Montréal. Aussi prêts aux fabricants. Conditions avantageuses. Notaire Lebeau, 120 rue Saint-Jacques, Main 6615.

HOTEL

VICTORIA HOTEL
Québec
H. Fontaine, Prop.
Plan américain. Prix: \$2.50 à \$3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce. \$2.00 par jour.

L'EAU RIGIA
GUERIT
CONSTIPATION HABITUELLE

CHOSSES MUNICIPALES
CINQ MILLIONS DE CREDITS
C'EST CE QUE VOTENT LES COMMISSAIRES POUR L'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX. — LES \$250,000 DU FONDS PATRIOTIQUE. — AU SUJET DU STATIONNEMENT DES AUTOMOBILES.

La somme de travail accompli par nos commissaires, au cours de leur séance de vendredi dernier, est la plus considérable du nouveau régime, si l'on en juge par le procès verbal du secrétaire du bureau. Les journaux ont déjà mentionné plusieurs des items à l'ordre du jour. Ils n'ont pas dit cependant que quelques minutes seulement avaient suffi pour voter les crédits ordinaires suivants: \$4,089,781.21 — \$8,062.49 — \$11,786.54 — \$8,487.12 — \$84,807.50 — \$9,036.16 — \$1,644.53 — \$17,115.41 — \$42,230.88 — \$122,769.64 — \$35,253.28 — \$34,883.28 — \$13,785.33 — \$228,230.72 — \$3,582.69 et \$225,570.28, soit 16 en tout représentant l'énorme somme de \$4,937,327.06.

Parmi les affaires de routine, outre celles de plus grande importance, dont faisait état le rapport de vendredi et de samedi dernier, il faut mentionner la résolution du commissaire Côté, au sujet du Fonds Patriotique et le projet du commissaire Ross concernant le stationnement des automobiles.

Dernièrement, le Fonds Patriotique, à court d'argent, demandait à la ville si elle pouvait verser tout de suite sa souscription de \$250,000 telle que promise en mars dernier. Comme on n'avait pas d'argent disponible au fonds de réserve, M. Côté, après de longues recherches, parvint à former avec des différences de sommes publiques, maintenant terminées, la somme demandée. Et vendredi, il présentait une résolution, appuyée par M. Ainey, recommandant au conseil de se rendre au désir du Fonds Patriotique.

Les sommes formant le total de \$250,000 ont pu être formées comme suit: \$88,244.67 au département de la voirie, \$38,061.66 à celui des égouts; dans les trois divisions de ce dernier département, M. Côté a pu aussi recueillir \$22,905.03 — \$50,085.96 et \$50,702.68.

Quant au projet de M. Ross, s'il reçoit la sanction du conseil, les automobiles, et tous les véhicules à traction semblable, ne pourront plus stationner, sans leur chauffeur, plus que dix minutes de chaque côté des rues.

Si ce nouveau règlement est voté, le propriétaire du teuf-teuf devra comparaître en correctionnelle.

SUPERIEUR DES SOEURS DE L'ASSOMPTION DE NICOLET
Nicoret, 21. — Les Révérendes Soeurs de l'Assomption de Nicoret ont procédé samedi aux élections générales de leurs dignitaires. La Révérende Soeur Saint-Jean l'Evangéliste, ancienne directrice des études, a été élue supérieure générale; la Rde Soeur Sainte-Monique, qui détenait le poste de supérieure générale depuis quinze ans, devient deuxième assistante générale.

Les Soeurs de l'Assomption de Nicoret comptent des établissements dans tout le Canada, notamment dans l'ouest canadien; elles s'occupent spécialement de l'enseignement de jeunes filles dans les pensionnats et les couvents.

CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

AVOCATS

J.-P. BELAIR
AVOCAT - PROCUREUR
CHAMBRE 411
EDIFICE BANQUE D'EPARGNE
180, S.-JACQUES

LORENZO CAMIRAND
AVOCAT
Chambre 12
EDIFICE BANQUE D'EPARGNE
180, S.-JACQUES
Tél. Main 1422

RENE CHENEVERT
AVOCAT
222 Saint-Jacques
Main 4019

GEOFFRION, GEOFFRION et CUSSON
AVOCATS, ETC.
97, RUE SAINT-JACQUES
EDIFICE de la Banque d'Hochebourg.

LAMOTHE, GADBOIS et NANTEL,
AVOCATS, EDIFICE Banque de Québec,
11, place d'Armes, Montréal.
Téléphone Main 3215. J.-C. Lamothé, L.L.B., C.R., Emilien Gadbois, L.L.B., J.-D. Marchand Nantel, B.C.L.

MAURICE DUGAS, L.L.B.
AVOCAT
30, RUE S.-JACQUES
Résidence: 2466 avenue du Parc. Rockland 2459.

YVON LAMONTAGNE, B.A., L.L.B.
AVOCAT
Spécialité: Règlements de successions et de causes civiles dévolues, divorce de St-Guy, hystérie, alcoolisme par traitement rationnel.
Dr EDGAR TURGEON, 4164 Parc Lafontaine Saint-Louis 7607

JULES MATHIEU, C.R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Bureau: 382-est, S.-Catherine
Tél. Est 3475
MONTREAL

THEODORE RHEAUME
C. R.
180, RUE S.-JACQUES
Suite 411.
Tél. Main 4571 et 4572.

ANATOLE VANIER, B.A., L.L.B.
AVOCAT
Tél. Main 213. — Bureau 53
180, RUE S.-JACQUES

GUY VANIER, B.A., L.L.B.
AVOCAT
97, rue S.-Jacques. — Bureau 76
Tél. Main 3632

J.-W. BOISJOLI
NOTAIRE
Prêts d'argent, règlement de succession, etc.
54 NOTRE-DAME EST, MONTREAL.

J.-EMERY CODERRE
SEC. TRES. VILLE DE MONTREAL-EST
Résidence: Etude
28, GRANDE ALLEE HOTEL DE VILLE
Montréal-Est
Tél. (résidence) Pt-aux-Trembles 29; (étude) Pt-aux-Trembles 27-2.

LE NOTAIRE
ERNEST JASMIN
Argent à prêter, montants \$1,000 à \$5,000, sur hypothèque. Règlement de succession
99, RUE S.-JACQUES.
Rés. 556, Pallium. Las. 637

J.-H.-H. LIPPÉ
NOTAIRE
180, RUE S.-JACQUES, MONTREAL
Tél. Main 4571. Bureau 411.

J.-ALEX. OGLEMAN
NOTAIRE
90 S.-JACQUES, MAIN 2663
Prêts sur propriété de ville et terre près Montréal

PROULX ET PROULX
NOTAIRES
Bâtisse Banque Nationale, 180, Rue St-Jacques, Montréal.
W.-J. Proulx, L.L.B.
Bureau du soir: 223 Ave. Esplanade
Tél. St-Louis 3350

ELZEAR ROY
NOTAIRE
Prêts sur hypothèques, Achat de créances et autres. Département spécial pour l'Administration de Successions et de propriétés; recouvrements (collections); assurances; placement de fonds; agences pour achat et vente de commerce établis ou au tres institutions.
206-209, EDIFICE BANQUE DE QUEBEC
No 21 Place d'Armes, MONTREAL.
Tél. Main 5762.

J.-ALBERT SAVIGNAL
NOTAIRE
(travaux de Biron et Savignac)
Spécialité: Examen de titres, règlement de difficultés commerciales, difficultés de famille, successions; placements de capitaux à taux très avantageux. Prêts aux fabricants et aux commissions scolaires.
Bureau: 99, rue Saint-Jacques
EDIFICE Banque Nationale
Le soir après 7 heures: 222 Sherbrooke Est.
Tél. Est 1043

VERSAILLES, VIDRICAIRE & BOULAIS, Limitée
BANQUIERS
EDIFICE VERSAILLES
90, RUE SAINT-JACQUES
TELEPHONE MAIN 8746
MONTREAL

NOTAIRES

ROCH-ALBERT BERGERON
NOTAIRE
Domicile: Edifice Duluth
525, Parc Lafontaine, 50 rue Notre-Dame O.
Tél. Saint-Louis 4938, Téléphone Main 4369
Bureau: Main 2431

J.-A. NADEAU
Notaire de
DUPRESNE et NADEAU
Immeuble "Versailles"
90, RUE S.-JACQUES
MONTREAL

DOCTEURS
Dr N. BOUCHER
541, GRAND-TRONC
Tél. : — Victoria 1929.
AUSSE, BUREAU, 1491, NOTRE-DAME OUEST.
Tél. : — Victoria 4528.

Dr Tancredi BISSONNETTE
DES HOPITAUX DE NEW-YORK
Consultations: 1 à 3 heures a.m., 1 à 3 heures p.m., à 8 heures p.m.
90, RACHÉL EST.
MONTREAL.
Diplôme en hygiène publique — Heures: 12 à 2 p.m., 6 à 8 p.m.
Tél. S.-Louis 3275

Dr Jos.-N. Chaussé
MEDECIN CHIRURGIEN
Maladies de la peau
708, PARC LAFONTAINE, MONTREAL
Angle de la rue Marquette
EST 6734

Docteur A. DESJARDINS
Ancien Moniteur de l'Hôtel-Dieu de Paris. Malade des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE, 523, Saint-Denis. (En face du carré Saint-Louis.

Dr ARTHUR ROY
SPECIALITE: ASTHME ET ECZEMA
427, S.-DENIS, MONTREAL
Heures de bureau: 10 à 11 a.m., 2 à 4 p.m., 7 à 8 p.m.
Téléphone Est 2610.

GUERISON RADICALE
Maladies nerveuses, déliques, danses de St-Guy, hystérie, alcoolisme par traitement rationnel.
Dr EDGAR TURGEON, 4164 Parc Lafontaine Saint-Louis 7607

Dr NAP. DESJARDINS
CHIRURGIEN-DENTISTE
Autrefois de S.-Henri
BUREAU
1111, RUE SAINT-DENIS
Près Marie-Anne
Tél. S.-Louis 3943

Les DENTISTES GENDREAU
ont transporté leurs bureaux au No 543 rue S.-Denis, angle Cherrier. (Autrefois rue S.-Laurent.) Tél. Est 2916.

Dr HONORE THIBAUT
L. D. S., D. D. S.
CHIRURGIEN - DENTISTE
321a, RUE RACHEL
(Près Saint-Denis)
TÉL. S.-LOUIS, 6098
Bureau: 2708 NOTRE-DAME OUEST
Tél. Ouest 5239

INGENIEURS CIVILS
HURTUBISE et HURTUBISE
INGENIEURS CIVILS
ARPENTIERS-GÉOMÈTRES
EDIFICE BANQUE NATIONALE
90, RUE S.-JACQUES
TELEPHONES:
Bureau: Main 7418. Résidence: 161, Rockland 3059.

COMPTABLE
RODOLPHE BÉDARD
Expert-Comptable et Auditeur
Système consultant, Administrateur de successions. Téléphone
Bell, Main 3809. Chambre 604, Edifice Shaughnessy.
137, rue McGill, Montréal.

J. ACHILLE DAVID
Entrepreneur électricien
100, S.-Paul. Rés. 109-ouest, Lagacochetière
Main 929. Main 3174.

J.-E. MAYER
ENTREPRENEUR
Couvreur en gravois et électricien.
Réparations de tous genres.
1985, RUE BORDEAUX.
Tél. Saint-Louis 1443.

COURTIERS EN ASSURANCES
Résidence
1650, RUE S.-DENIS.
Tél. S.-Louis 4874.

ADOLPHE DAVELUY
COURTIER D'ASSURANCES
représentant de la Great West Vie
160, RUE SAINT-JACQUES
Tél. Main 4715

ALBERT LEFORT
ASSURANCES
(de tous genres)
Agent spécial de la "London & Lancashire". Représentant de nombre d'autres compagnies. 164 rue Saint-Jacques. Tél. M. 3487. Saint-Louis 2242.

LIQUIDATEURS
Téléphone Bell Main 3285
ERNEST ST-AMOUR
CURATEUR ET LIQUIDATEUR DE FAILLITES
EDIFICE BANQUE DE QUEBEC
ET LIQUIDATEUR
Chambres 313 et 314.
Jour: 74, Main 1473. Soir: 74, Est 199.

OSCAR BEAUCHAMP
CURATEUR, COMPTABLE
ET LIQUIDATEUR
EDIFICE "LA PRESSE", SUITES 13-15.
51, rue S.-Jacques. Montréal, Can.

DOMINION & SPRINGHILL
BUREAU GENERAL des VENTES
112 rue Saint-Jacques. Montréal

DIVERS

AUTOMOBILISTES
Pour vos pneus, vos lubrifiants et tout ce qui est nécessaire
APPELEZ EST 876
La Cie d'accessoires d'automobiles Renaud
La Maison avec le Service
326 Ste.-Catherine Est. Ouvert le soir

PNEUS D'AUTOS
REPARATIONS générales de pneus d'automobiles, vulcanisation de première classe. Vos vieux pneus usés et jugés par vous inutilisables peuvent être recuits complètement à neuf avec nos recouvrements incroyables. Demandez notre catalogue. Montréal Tire Menders, 305 Hôtel-de-Ville, Montréal.

L'HOPITAL DES PNEUS
Pour tout ouvrage de réparation
Tél. Est 4682. En face rue Cherrier.
Gasoline, Huiles et Accessoires. Prix raisonnables.

Automobile Owners Accessory Co., Limited
Uptown 7476 25A Victoria
Tout pour l'automobile
Gasoline, Huiles, Pneus, Accessoires et Vulcanisation, AIR GRATIS

AUTOS USAGÉS
Le meilleur endroit pour acheter une auto usagée c'est ici, parce que nous passons en revue les autos, et nous garantissons pour un an. Prêts avancés sur les vieux occasions en fait de rouliers, autos de tourisme et camion. S'ad. Automobile Clearing House, 113 1/2-ouest, Sainte-Catherine. Ouvert le soir.

Achetez vos pneus et accessoires d'auto chez
GEO. GENIEUX, 415 rue Bleury
Le meilleur place à Montréal pour réparation de PNEUS
Toujours ouvert. Tél. Up. 7283

RECOUVREMENTS
faits à commission par tout le Canada. On compte rien, si on ne fait pas de perception. Argent avancé sur les vieux occasions. Charles Hannan, Main 3934, Chambres 11, 14, rue S.-Jean, Montréal, Canada.

RÈGLEMENTS DE COMPTES
MARCHANDS, ouvriers et journaliers, toutes vos dettes seront payées moyennant des paiements faciles. Discretion absolue, vous transférez avec moi seulement. M. Lemieux, 37, Boulevard S.-Joseph Ouest.

EST 412-3257. 221, Ave Hôtel de ville
LA CIE D'EXPRESS E. ROCHON, LIMITEE
Tous les genres de travaux — déménagements, plans, devis, etc. — et nous garantissons l'attention spéciale. La nuit et le dimanche appelé Est 3412.

VOITURE A LOUER — Est 1893
pour baptêmes, mariages, funérailles
JOS. LEBEAU,
488 rue Labrecque, près Ontario, entre Saint-André et Saint-Timothée

HERNIE
Bandages les plus perfectionnés, les plus connus, douces, simples, sans ressort, d'un maintien parfait.
ETABLISSEMENT CLAYEIRE (de Paris)
174 rue S.-Denis, Montréal.

ORTHOPEDE MODERNE
NANTEL & BLAIS
75, BLEURY
Manufacturiers de bandages artificiels, appareils de maintien, bandages herniaires brevetés, ceintures élastiques, ceintures de maintien, les élastiques, etc.

DORURE, ARGENTURE, NICKELAGE
ROYAL SILVER PLATE Co.
Dorure, argenture, nickelage, réparations d'argenterie, vases sacrés, bronzes, cuivres, A. Giroux, géant, 37, Saint-Gabriel, Main 1387.

Tél. Est 7050. Réparations de tous genres
J.-O. MIRON & CIE
Nickelage, Plaque et Argenture, Finitions en Cuivre, Fabrication d'Electroliers, Spécialité: Carburateur, Coli Moteur, Manivelle, etc., etc.

175 Amherst. SATISFACTION GARANTIE.
Cours après le jour et le soir. Cours spéciaux de "diction" et préparation aux brevets.
EDMOND LAROCHE, B. S.
"APPARTEMENTS SALABERRY", ANGLE SHERBROOKE ET ST-DENIS.
Tél. Est 1162.

Roland Bedding Co.
907, Henri-Julien. Saint-Louis 5198
REPARATIONS. — Matelas refaits, soldes, rembourrés, poils, meubles sur commande, emballage, 40 ans d'expérience.

REPARATIONS de poêles à charbon et à gaz
S. McARTHUR
ancien contremaître chez R. W. Kerr, 91, rue Mansfield, Tél. Up. 6994

COMBUSTIBLE
Stabs, bois tout bien séché, en longueur pour poêle, \$1.00 le voyage; bois franc acé, le meilleur à \$2.75. BISSONNETTE et CIE, 271, Papineau. Tél. Est 4845. Résidence: S.-Louis, 3588.

MEDECIN-VETERINAIRE
J.-H. VILLENEUVE, D.M.V.
(Hôpital de l'Ecole Vétérinaire Laval)
266, RUE CRAIG EST.
Tél. Main 1398.

MANUFACTURIER
J.-D. Camirand, limitée
Grand choix de Bijouterie, argenterie et verre taillé, Horloges et tous genres d'articles de fantaisie.
Nous manufacturons les électroliers et chandeliers, 141 à 157, Saint-Paul Ouest, Montréal.

La Cie Wisintainer
INCORPORÉE
Fabricants de cadres, moules et miroirs, importateurs d'imageries, globes, etc. Maison canadienne et la seule dans son genre à Montréal
GROS ET DETAIL
58, Blvd St.-Laurent et 7, rue Clarke

INVENTIONS
PROTEGES EN TOUTS PAYS
PIGEON, PIGEON & DAVIS
525, Power Bldg.
Montréal, Main 3023

DOMINION & SPRINGHILL
BUREAU GENERAL des VENTES
112 rue Saint-Jacques. Montréal

FRANCE
AVANCE SUR ONZE MILLES

LES TROUPES ANGLAISES CAPTURENT LE PONT DE THIEPVAL, FONT DES GAINS A POZIERES ET PLUS DE 796 PRISONNIERS. — ON MARCHE SUR MAUREPAS.

Londres, 21. — Après avoir progressé dans la nuit de vendredi à samedi, de High Wood au point de jonction des troupes anglo-françaises, sur un front de deux milles et un profondeur de 200 à 600 verges, les Tommies ont exécuté avec succès hier plusieurs opérations sur une distance d'environ 11 milles, de Thiepval jusqu'à leur extrémité droite. Les Anglais ont capturé — cette façon une hauteur qui surplombe Thiepval, et les versants septentrionaux d'une colline, au nord de Pozieres.

Ils sont maîtres de la lisière occidentale de High Wood et d'une tranchée ennemie longue d'un demi-kilomètre, à l'ouest de ce bois. Ils ont avancé et aux abords de Guillemont, dont ils occupent les bords, y compris la gare et la carrière, qui ont une importance considérable au point de vue militaire. Le nombre des prisonniers envoyés en arrière-régiment par suite de ces opérations, jusqu'à 4 heures, hier après-midi, comprenait 16 officiers et 780 soldats.

Au nord-est de Pozieres, les Tommies ont fait une avance de quelque 300 verges, au nord-est du moulin à vent, de chaque côté du chemin de fer Pozieres-Bapaume. Les Allemands ont opéré un bombardement, mais n'ont pas dirigé d'attaques d'infanterie. Ils ont canonné les positions anglaises de l'est de Vestrat jusqu'à Ypres et au canal de Comines, et aussi dans le voisinage de la côte 60 et de Verbranden Molen. Dans la nuit de samedi à dimanche, il y a eu toute une série de coups de canons à certains endroits, entre la Somme et l'Ancre, mais l'ennemi n'a pas tenté sérieusement de reprendre le terrain perdu vendredi.

A d'autres points de la ligne, les Tommies ont opéré avec succès des incursions, ont capturé une tranchée et ont infligé des pertes considérables à l'adversaire. Hier, au nord de la Somme, les Français se sont emparés d'un bois puissamment fortifié par l'ennemi, entre Guillemont et Maurepas. Une grande quantité de matériel est restée entre leurs mains. Les batteries françaises ont déployé une grande activité dans toute la région de la Somme.

ACTIVITE DES POILUS.

Le communiqué officiel de samedi après-midi annonçait que les Poilus ont enlevé les maisons en ruines que l'ennemi occupait encore à la lisière de Fleury. Tout le village est maintenant entre leurs mains, et ils ont repoussé 2 sanglants contre-attaques.

De la région située au nord de Maurepas jusqu'à Clercy, les Français ont arrêté toutes les contre-attaques de l'adversaire, sauf au nord de Maurepas, où il a pris pied dans une petite section de tranchée.

Mais samedi après-midi, les Poilus ont délogé l'ennemi de cette section de tranchée. Par ailleurs il n'est rien produit d'important. Sur la rive droite de la Meuse, de violents combats d'artillerie se sont continués dans le secteur Fleury-Vaux-Chapitre.

Sur la rive droite de la Meuse, les Teutons ont fait preuve samedi soir, d'une grande activité. A la suite d'un bombardement intense de plusieurs heures, ils ont fait plusieurs efforts pour reprendre le village de Fleury. Les Poilus ont repoussé toutes ces attaques, dont l'une a été extrêmement violente. L'ennemi a éprouvé des pertes considérables.

Les Allemands ont simultanément attaqué les tranchées françaises au nord-ouest de l'ouvrage de Thiamont, et ont subi un sanglant échec.

HORS DE COMBAT

Ottawa, Ont., 21. — Les noms de 14 soldats de Montréal et de 11 Canadiens-français apparaissent sur les trois listes des hors de combat publiées, samedi et dimanche, et qui contiennent 141 noms:

Tues. — Roy N. Riley, 235 rue Sherbrooke ouest, Montréal; sergent John D. Campbell, 2144 rue Clarke, Montréal; Jack Legg, 592 avenue Delormier, Montréal; Edward Conrick, 1368 rue Gadioux, Montréal; caporal William Granger, 1282 rue Berri, Montréal; John Griffin, 171 rue Ontario, Montréal; Joseph D. Patie, L'Orignal, P.Q.

Morts de leurs blessures. — Thos. Waterhouse, 418 rue Darling, Montréal; Georges R. Barber, 1798 avenue du Parc, Montréal. Disparus. — Jeffrey Hibbs, 48 rue Canal, Montréal; Isidore Gourdeau, Hull, P.Q.

Blessés. — Arthur Martin, 17 rue Villeneuve ouest, Montréal; Emile Boulard, 219 rue Christophe Colomb, Montréal; Lionel Chicoine, 1812 avenue Henri-Julien, Montréal; David Spencer, 102 rue Congrégation, Montréal; Victor Trudeau, 326 Chemin Korah, Steellon, Ont.; Joseph Dubé, Coniston, Ont.; Arthur Dumont, Sturgeon Falls, Ont.; sergent Cecil A. Giroux, Pembroke, Ont.; sergent Robert H. Dewar, Fortune, I.P.E.; Albert Granger, Angletierre.

L'ACTION MARITIME
VICTIMES DES SUBMERSIBLES

LES SOUS-MARINS ALLEMANDS COULENT DEUX CROISEURS LEGRS ANGLAIS DANS LA MER DU NORD.—LES ANGLAIS COULENT A LEUR TOUR L'UN DES SOUS-MARINS.

Londres, 21.—Deux croiseurs légers anglais, le Nottingham et le Falmouth, ont été coulés, samedi, dans la mer du Nord, par les sous-marins allemands, alors que les vaisseaux étaient à la recherche de la flotte allemande de haute mer, dit un communiqué officiel publié par l'amirauté. Un sous-marin allemand a été détruit par les Anglais, tandis qu'un autre a été atteint et probablement coulé. Voici le texte du communiqué: "Nos escadres d'éclairage et d'autres unités signalaient une considérable activité de la part de l'ennemi dans la mer du Nord, le samedi, 19 août.

La flotte allemande de haute mer est sortie, mais ayant appris, par ses éclaireurs, que les forces anglaises étaient de beaucoup supérieures aux siennes, elle a évité d'engager le combat et est retournée au port. "Pendant qu'ils recherchaient l'ennemi, deux de nos croiseurs légers ont été coulés par des sous-marins allemands. Ce sont le H. M. S. Nottingham, dirigé par le capitaine C. E. Miller, et le H. M. S. Falmouth, dont le capitaine est John Edwards.

"Tous les officiers du premier ont été sauvés, mais trente-huit hommes de l'équipage sont disparus. Tous les officiers et hommes d'équipage du second sont sauvés, mais le chauffeur, Norman Fry, est mort de blessures reçues au cours des attaques des sous-marins.

Un sous-marin ennemi a été coulé, un autre a été éperonné, et peut-être coulé. "Le rapport allemand disant qu'un destroyer anglais a été coulé et qu'un cuirassé anglais a été endommagé est sans fondement. "Le Nottingham était un vaisseau d'une capacité de 5,400 tonnes; il avait été bâti à Pembroke, en 1913. Son équipage normal était de 380 hommes. Il mesurait 450 pieds de long et portait neuf canons de six pouces, quatre canons de trois pouces et deux tubes lance-torpilles. Il filait 25 nœuds à l'heure.

Le Falmouth mesurait 5,250 tonnes, et avait été construit en 1910; son équipage est de 376 officiers et hommes d'équipage. Il était long de 456 pieds; il était armé de huit canons de six pouces, quatre torpilles et deux tubes lance-torpilles. Il filait 27 nœuds.

C'est la première apparition d'une forte flotte allemande dans la mer du Nord depuis la bataille de Jutland, le 31 mai. On apprit la sortie des Allemands par des chaudières, arrivant en Hollande et qui rapportaient avoir vu une escadre allemande composée de quinze navires de guerre, y compris quelques puissants croiseurs. Elle était accompagnée de deux zeppelins et se dirigeait dans la région de White Bank.

MORT DE M. JOSEPH HEBERT

LE PERE DE M. EMILE HEBERT, DU PACIFIQUE, EST DECÉDÉ SAMEDI.

M. Joseph Hébert, l'un des plus vieux conducteurs de la compagnie du Grand-Tronc est décédé samedi, âgé de 82 ans.

Il était une des figures les plus populaires parmi les employés de chemin de fer. Le défunt qui toute sa vie a été universellement estimé de ses parents, de ses compagnons et du public, peut être appelé un pionnier du Grand-Tronc, puisque cette compagnie ne faisait que débiter au Canada quand il entra à son service. C'est en effet en 1856, alors qu'il n'avait que vingt-deux ans que M. Joseph Hébert est entré au service de la grande compagnie, et cinquante-six années durant, il a servi toujours avec le même dévouement. Appelé à devenir conducteur, le défunt fut proposé au service Montréal-Toronto, puis pendant trente-cinq ans il fut chef du train Montréal-Lachine.

A 78 ans M. Hébert se retira, après avoir bien mérité un repos. Il est décédé samedi après-midi à son domicile, 507 rue Rivard. Sa femme âgée de 80 ans, lui survit; elle fut sa compagne 62 années durant.

M. Hébert laisse avec sa veuve, deux filles et quatre fils dont l'un est M. Emile J. Hébert, premier assistant du général du service des voyageurs du Pacifique. Il laisse aussi plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Ses funérailles auront lieu mardi, à 8 heures a.m. en l'église Saint-Jean-Baptiste.

Nos sympathies sont acquises à la famille.

RETRAITE FERMEE

Du 25 au 29 août, une retraite fermée pour les jeunes filles sera donnée par le R. P. Clairand, S.J., au couvent de Marie Réparatrice, 1025-ouest, Mont-Royal.

Les personnes qui désirent suivre la retraite sont priées de se faire inscrire à l'avance.

RUSSIE
SUCCES SUR LE STOKHOD

LES RUSSÉS BRISENT LA LIGNE AUTRICHIENNE, CAPTURENT PLUSIEURS POSITIONS IMPORTANTES ET FONT PLUS DE SIX CENTS PRISONNIERS. — GAINS EN HONGRIE.

Petrograd, 21. — Les Russes concentrent leurs troupes dans une poussée nouvelle sur Kovel. Après avoir traversé les rivières Stokhod, ils se sont avancés dans la vallée et se sont emparés d'une série de hauteurs sur le chemin de Kovel. Les autorités de Berlin admettent ses succès.

Dans les Carpathes, la bataille se poursuit avec violence; dans le voisinage de Korosmezo, les troupes russes ont repoussé les multiples attaques autrichiennes et ont occupé des positions importantes dans les montagnes.

Les autorités militaires ont publié hier soir le communiqué officiel suivant: "Dans la région à l'ouest du lac Notet, les attaques allemandes ont été repoussées avec de lourdes pertes.

"Sur la rivière Stokhod, dans la région du village du Rubkacher-viche, nous avons capturé la ferme Tcherische et plusieurs hauteurs. Il y a eu une violente bataille pour la possession du village de Tobol, qui, après avoir changé de mains plusieurs fois, est définitivement resté en notre possession. Les Cosaques ont lancé plusieurs attaques de cavalerie, tant plus de deux cents Autrichiens. Dans cette région, nous avons capturé six officiers et plus de six cents soldats, quinze mitrailleuses, deux lance-mines, un projecteur et des appareils téléphoniques.

"Dans la direction de Korosmezo (en Hongrie, à trois milles de la frontière), nos troupes ont chassé l'ennemi des hauteurs à l'ouest de Jablonka et Verkonka, et elles ont occupé ces hauteurs. Sur la rivière Bioly-Cheremesh, dans la région de Dolgopol, nos détachements ont refoulé l'ennemi, faisant par là une légère avance dans la direction de Teresukl. Au nord dans la direction de Kirilbaba, l'ennemi a lancé plusieurs attaques sur les hauteurs. Nous les avons repoussés et les hauteurs ont été occupées par nous.

"Caucase: La bataille continue dans la direction de Diarveck; nos troupes surmontent toutes les difficultés qu'offre le haut sommet, presqu'inaccessibles, à l'ouest des montagnes Bingledan. A l'ouest du lac Nozykogl, nos détachements ont repoussé l'ennemi du défilé près du village de Kadvykh, prenant quelques prisonniers pendant la poursuite. La bataille se poursuit au sud-ouest du lac Urmi, dans la région Uchnu.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

QUATRE NOUVEAUX CURES. — NOUVEAUX VICAIRES DANS ONZE PAROISSES.

Par décision de S. G. Mgr l'archevêque de Montréal, les cures et vicaires suivants viennent d'être nommés à la clôture de la retraite pastorale du diocèse de Montréal: M. l'abbé Joseph Cloutier, cure de Sainte-Rose, en remplacement de M. l'abbé Aubin, qui se retire du saint ministère.

M. l'abbé Auguste Arbour, curé de Saint-Blaise; M. l'abbé Zolique Dubuc, curé de Saint-Valentin; Le révérend Père Alphonse-Donat Richard, c.s.v., curé de Saint-Viateur à Outremont; M. l'abbé Adélaïde Duplessis, vicaire à Saint-Etienne; M. l'abbé Robert Callahan, vicaire à Saint-Wilbrod; M. l'abbé James-Patrick Killoran, vicaire à Sainte-Agnès; M. l'abbé Joseph-Arthur-Anatole Lajeunesse, vicaire à Saint-Arsène; M. l'abbé Gédéon Sanche, vicaire à Saint-Stanislas; M. l'abbé Joseph Fortin, vicaire au Saint-Rédempteur; M. l'abbé Abraham Falardeau, vicaire à Saint-Clement; M. l'abbé Georges Champoux, vicaire à Boucherville; M. l'abbé Adrien Joubert, vicaire à Sainte-Élisabeth; M. l'abbé Léon Bélanger, vicaire à Saint-François-Solino; M. l'abbé Henri Charlebois, vicaire à Chambly.

LES BALKANS

LA BATAILLE FAIT RAGE A FLORINA

L'ENGAGEMENT COMMENCE VENDREDI SE CONTINUE AVEC VIOLENCE.

Paris, 21.—Les rapports reçus ici de Salonique indiquent que l'engagement général commencé vendredi se continue avec intensité de Florina, dans le voisinage de Monastir, jusqu'à la rivière Strouma. Cela représente une ligne irrégulière longue de plus de 150 milles. Le général Sarraïl dirige les opérations des Alliés, et le général Gordonnier commande les troupes françaises. On attendait le déclenchement de ces opérations depuis longtemps, en tant qu'élément de l'offensive simultanée des armées des pays de l'Entente, sur tous les fronts. Ces attaques ont suivi l'arrivée du général Gordonnier, qui a tenu de longues conférences ici avec les autorités.

Les rapports déclarent que les Allemands et les Bulgares cherchent à prévenir les coups en prenant l'offensive, à gauche, où les Serbes avaient avancé à moins de 25 milles de Monastir, occupant Florina comme poste d'observation. Les Serbes avaient reçu l'ordre de ne pas tenter de reprendre Florina en cas d'attaque. Le ministère de la guerre de Serbie annonce que les Bulgares ont été repoussés et refoulés dans leurs anciennes positions, mais que les Serbes ont subsequment évacué Florina, pour remplir les instructions reçues. Les Bulgares ont ensuite occupé la ville et la gare.

Les Serbes se sont retirés lentement et ont plus tard dirigé une violente contre-attaque contre un fort détachement bulgare qui défendait de Florina, vers Banica. La lutte se continue dans cette région.

Le War Office de Londres rapporte qu'au front de Salonique, les troupes anglaises ont occupé une nouvelle ligne à l'ouest et au nord de Bekerril et de Gidemni, au sud de Dolozilli, repoussant toutes les contre-attaques de l'ennemi et lui infligeant de lourdes pertes.

Plus loin, à l'est, l'aile droite française a capturé une série de petits villages d'une façon qui rappelle beaucoup la prise de villages dans la région de la Somme.

A l'est de Kavala, les Bulgares ont tenté de reprendre le nombril de Nestos, et envoient des mitrailleuses du côté de Kavala.

Dans la région de la Strouma, les Bulgares ont occupé les 2 forts grecs de Lisee et de Starcista. A l'ouest de la rivière, les troupes françaises ont repoussé les attaques de l'adversaire contre Purco Manion. Dans le voisinage du lac

CONGRES CATHOLIQUE
UN MESSAGE DE BENOIT XV

LE SAINT-PERE TRANSMET SES VOEUX LES PLUS ARDENTS AUX CATHOLIQUES AMERICAINS. — PLUS DE HUIT MILLES CONGRESSISTES ASSISTENT AUX FETES.

New-York, 21. — La "Semaine Catholique" s'est ouverte ce matin par la célébration d'une grande messe pontificale très solennelle, dans la cathédrale Saint-Patrice, à laquelle assistaient trois princes de l'Eglise, le délégué apostolique des Etats-Unis, le nonce Papal du Brésil, nombre d'évêques et autres dignitaires, plusieurs centaines de prêtres et des milliers de fidèles. C'est le début de la quinzième convention annuelle de la Fédération américaine des sociétés catholiques allemandes. Rarement dans l'histoire de l'Eglise, on a vu une si notable réunion d'ecclésiastiques en dehors de Rome.

On estime à 8,000 le nombre de personnes qui étaient à l'intérieur de l'église, tandis que sur le parvis de la procession qui a précédé la messe il y avait certainement deux fois ce nombre.

La grandiose défilé parcourut l'avenue Madison jusqu'à la Quinzième rue, puis à l'ouest de la Quinzième jusqu'à la Cinquième, et de là à la cathédrale Saint-Patrice.

A l'ouverture de la cérémonie, Mgr Michael J. Lavelle, curé de la cathédrale, a lu un message du cardinal Gaspari, secrétaire d'Etat papal, dans lequel celui-ci dit: "Le Saint-Père suivra d'un oeil attentif et paternel les délibérations des sociétés catholiques des Etats-Unis réunies en congrès annuel à New-York. Il transmet ses vœux les plus ardents que les discussions amicales qui auront lieu feront beaucoup pour le bien et l'honneur du nom catholique dans votre pays, favorisés tout en espérant les résultats les plus consolants de votre concorde, de votre activité et de votre sagesse. Il accorde de tout coeur la bénédiction apostolique à la fédération et à tous ceux qui y prennent part."

Trois trônes temporaires ont été érigés dans le sanctuaire pour les cardinaux Gibbons et O'Connell et le cardinal Bonzano, délégué papal aux Etats-Unis. Le cardinal Farley qui a chanté la messe occupait le trône permanent dans le sanctuaire.

La chorale de la cathédrale de Pittsburg, au nombre de 150 hommes, assistait celle de la cathédrale Saint-Patrice, en chantant l'ordinaire de la messe.

L'évêque Thomas F. Hickey, de Rochester, fit le sermon de circonstance. Il fit allusion aux atrocités mexicaines contre les évêques, les prêtres, les religieux et même les laïcs catholiques du Mexique.

"Quel mode de protestation uniforme allons-nous adopter?", a-t-il demandé à l'assistance.

Parmi les nombreux dignitaires de l'Eglise, à part trois cardinaux, se trouvaient Monseigneur Paul Bruchési de Montréal.

Avant les cérémonies à la cathédrale, le maire suppléant Dowling souhaita la bienvenue aux délégués.



EXPOSITION PROVINCIALE
SIX JOURS D'étonnantes et incomparables innovations
PROFITEZ des excursions à taux très réduits pour ne pas manquer cet attrayant et solennel RENDEZ-VOUS

De toutes les familles de la Province
Pour plus amples renseignements, s'adresser à GEORGES MORISSET, Sec.-Administrateur, 1, rue de la Ville, Québec.



POUDRES NERVINES DE MATHIEU



GUERISSEMENT
Le mal de tête, la Migraine, le Névralgie, le Manque de Sommeil, l'Etat Fiévreux et la Grippe. EN VENTE PARTOUT 25c la boîte

UN LIVRE D'OR
LE MARIAGE OU LA GRANDE QUESTION par M. HAMELIN, curé

200 vols vendus en 2 mois
Très intéressant et instructif, également profitable aux gens mariés et aux jeunes personnes, garçons et filles. Ce livre d'or (qui a suivi après le MIEUX D'ORE, contenant 350 pages, est relié en toile (pleine reliure), et se vend 90 sous, par la poste, \$1.00.

En vente chez GRANGER FRERES, 43, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

Doiran, les Anglais ont repoussé des assauts dirigés contre Doggel. Sur la rive droite du Vardar, il y a eu une vive canonnade, surtout du côté de Majadaj.

Les rapports démontrent en général que l'on regarde la situation comme satisfaisante pour les Alliés, sur toute la ligne. Tout indique que les opérations préliminaires prennent rapidement de l'ampleur.

LES FUNERAILLES DE M. L'ABBE CARDIN
ELLES ONT EU LIEU A REPENTIGNY, SAMEDI DERNIER.

Les funérailles de M. l'abbé Zolique Cardin, curé de Repentigny, ont été célébrées avec grande pompe, à l'église paroissiale, samedi dernier. Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr Forbes, évêque de Joliette, M. le supérieur de Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Cardin, curé d'Acton Vale, le R. P. Cardin, des Clercs Saint-Viateur, et près de quatre-vingt prêtres assistaient à la cérémonie.

Mgr l'archevêque présida au trône, ayant pour l'assistant M. le chanoine Gousineau, M. le chanoine Decelles, supérieur de Saint-Hyacinthe, et M. l'abbé Cardin, curé d'Acton Vale. Le confesseur du défunt, M. le curé Tranchemontagne, d'Oké, chanta le service, ayant comme diacre M. le curé Cantois, de Terrebonne, et comme sous-diacre M. le curé Beauparlant, de Saint-Paul l'Ermite.

A l'absoute, Monseigneur rappela les circonstances tragiques de la mort du défunt. Il loua sa vie de zèle, son obéissance, sa charité, son amour de la pauvreté, son esprit de mortification. L'allocution de St. Grandeur, tirée des circonstances, a laissé chez tous les auditeurs un souvenir profond et édifiant. Après tout, qu'est-ce que la vie? Heureux ceux qui en savent user comme le fut M. le curé Cardin.

Dans l'après-midi de samedi, les restes mortels du regretté curé ont été transportés à Sorel, où doit avoir lieu l'inhumation.

LE SIROP GAUVIN POUR LE RHUME
Composé des meilleurs baumes et antiseptiques, le plus efficace pour la guérison prompte et permanente des Rhumes, Toux, Enrouement, Bronchite, Coqueluche, etc. Les rhumes d'été sont traités et entraînent souvent des maladies graves des voies respiratoires. Guérissez-les donc sans délai avec le SIROP GAUVIN POUR LE RHUME, qui n'a pas son égal. Prix: 25c la bouteille.
Le Sirop d'Anis Gauvin pour les Enfants
Soulage coliques, douleurs de la dentition, indigestion, diarrhée, et assure au bébé un sommeil naturel. PRIX: 25 cents la bouteille.
Les Cachets Gauvin pour le Mal de Tête
Soulage coliques, douleurs de la dentition, indigestion, diarrhée, et assure au bébé un sommeil naturel. PRIX: 25 cents la boîte.

MAISONS D'EDUCATION
COLLEGE DE LONGUEUIL
Sous la direction des Frères des Ecoles Chrétiennes
Cours commercial complet, français et anglais; préparation aux écoles supérieures; Ecole des Hautes Etudes, etc. Installation récente des plus modernes. Communications: Travailler de la rue Papart, Traverser de la rue Pie IX, Tramways électriques (Place Youville), Delaware et Hudson. Rentrée des pensionnaires: lundi, le 4 septembre. Rentrée des externes: mardi, le 5 septembre, à 8 heures.

Collège de Granby
Dirigé par les Frères du Sacré-Coeur
Cours Commercial Français et Anglais
ENTREE LE 5 SEPTEMBRE.
Collège Commercial
SAINT-REMI DE NAPIREVILLE
ENTREE, MERCREDI, 6 SEPTEMBRE
Certificat exigé des nouveaux élèves
Prix total: \$10.00 par année. L. M. HAMELIN, C.S.V. Directeur.

ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE LALIME
SAINT-HYACINTHE, QUE.
COURS COMMERCIAL COMPLET
Sténographie, Clavographie, Comptabilité, sous toutes ses formes. Télégraphie, Administration des Gares ANGLAIS, FRANÇAIS Soins individuels à chaque élève
ENSEIGNEMENT DONNE GRATUITEMENT
Jusqu'au 1er septembre aux élèves qui s'inscrivent avant.
Demandez le prospectus de L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE LALIME LIMITEE
Saint-Hyacinthe, Qué.

Pensionnat des Frères du Sacré-Coeur
Pointe-aux-Trembles, P. Q. près Montréal
Cette institution donne un cours commercial complet, bilingue. Rentrée le 5 septembre.

ECOLE FORESTIERE
Affiliée à l'UNIVERSITE LAVAL
Rue HEBERT, QUEBEC
Deuxième concours d'admission, 29 ET 30 AOUT
Ouverture des classes le 11 Septembre
G. C. PICHE, Directeur
64 S.-Cyrille, Québec

COURS PARTICULIERS DE Mlle BEAUPRE
Leçons particulières: toutes matières classiques en français et en anglais. Instituts de dictée. On peut être graduée moyennant d'excellentes notes et de sérieux examens. Salle d'étude. Classe pour enfants de 5 à 9 ans.
REOUVERTURE LE 4 SEPTEMBRE
Prière d'inscrire d'avance les élèves anciennes ou nouvelles. Nouvelle adresse: 939 SAINT-DENIS.

COLLEGE BOURGET
RIGAUD, P. Q.
Cours classique. Cours commerce anglais. Enseignement primaire français et anglais. On enseigne du français, chaque jour, pendant une heure aux élèves du cours commercial.
RENTREE DES ELEVES, LE 5 SEPTEMBRE
PENSIONNAT STE-AGATHE DES MONTS
dirigé par les Filles de la Sagesse, cours élémentaire modèle et académique, français et anglais. Rentrée des élèves le 4 septembre 1916.

PENSIONNAT de VIAUVILLE
51, RUE ADAM,
Entre la 2e et la 3e avenue
Sous la direction des Soeurs des Saints Noms de Jésus et Marie
ENTREE LE 5 SEPTEMBRE

COLLEGE NOTRE-DAME
COTE DES NEIGES
pour les enfants de 7 à 12 ans. Réouverture le mardi, 5 septembre.

SEMINAIRE DE MONT-LAURIER
Cours classique précédé d'un cours commercial.
ENTREE LE 6 SEPTEMBRE 1916.

COLLEGE STE-MARIE
MONTREAL
Dirigé par les Pères JESUITES. Cours classique et préparatoire français.
RENTREE: LE 6 SEPTEMBRE

SEMINAIRE St-Charles Borromée
SHERBROOKE, QUE.
Cours classique, commercial et industriel.
La rentrée des classes aura lieu le 7 SEPTEMBRE 1916.
A. O. Gagnon, Ptre, Supérieur.

COLLEGE STE-MARIE
MONTREAL
Dirigé par les Pères JESUITES. Cours classique et préparatoire français.
RENTREE: LE 6 SEPTEMBRE

Collège Notre-Dame
COTE DES NEIGES
pour les enfants de 7 à 12 ans. Réouverture le mardi, 5 septembre.

Mont St-Bernard
SOREL, P. Q.
Cours commercial complet
RENTREE DES ELEVES, 5 SEPTEMBRE

Collège Ste-Marie
MONTREAL
Dirigé par les Pères JESUITES. Cours classique et préparatoire français.
RENTREE: LE 6 SEPTEMBRE

Collège du Sacré-Coeur
SHERBROOKE, QUE.
Collège classique dirigé par les Pères Jésuites, affilié à l'Université d'Ottawa, cours classique bilingue, cours préparatoire français et anglais, matières commerciales enseignées durant le cours classique. L'examen dit de "l'Entrance" pas nécessaire. RENTREE, LE 6 SEPTEMBRE. Pour plus d'informations, s'adresser au REV. PERE N. PARE, S.J., recteur, Collège du Sacré-Coeur, Sherbrooke, Qué.

PENSIONNAT DU SAINT-NOM DE MARIE
HOCHELAGA, MONTREAL
La rentrée des élèves au Pensionnat du Saint Nom de Marie, à Hochelaga, aura lieu
MARDI, 5 SEPTEMBRE

COLLEGE de VALLEYFIELD
VALLEYFIELD, QUE.
Sous la direction des Prêtres ecclésiastiques. Cours classique. Cours commercial anglais et français. Rentrée des élèves le 7 septembre.

VON BURIAN VA DEMISSIONNER
Rotterdam, 21.—Une dépêche de Vienne au Neuevo Rotterdamsche Courant nie la nouvelle que le ministre austro-hongrois, le baron von Burian, démissionnerait bientôt et qu'il serait remplacé par le comte Julius Andrássy, l'ancien premier ministre de la Hongrie.

COLLEGE Saint-Laurent
Sous la direction de la Congrégation de Sainte-Croix. Cours classique et commercial en français et en anglais. Avantages spéciaux pour l'étude pratique de l'anglais. Pour les nombreux élèves américains qui viennent faire leurs études dans cette institution. Rentrée, le 5 septembre 1916.

VICHY
EST LA PROPRIÉTÉ DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, CE QUI GARANTIT SA Pureté et son Efficacité
Bue aux repas prévient: Goutte, Dyspepsie et Indigestions.
Consultez votre Médecin
Pas véritable sans CELESTINS

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
Enseignement parallèle en français et en anglais
COURS CLASSIQUES
COURS COMMERCIAUX
La rentrée des élèves le 6 septembre

COLLEGE ST-JOSEPH
A BERTHIERVILLE, P. Q.
Cours élémentaire, intermédiaire et commercial bilingues
Rentrée des élèves, le 7 septembre
J. A. CHARBONNEAU, C.S.V. Dir.
Ce journal est imprimé au St. Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), 2, St. Charles, administrateur.

BYRRON
VIN TONIQUE & APERITIF
RECOMMANDE PAR LES MILLES
AGENCE GÉNÉRALE MONTREAL

LA VIE SPORTIVE

LE NATIONAL SE MAINTIENT DANS LA COURSE POUR LE CHAMPIONNAT DE LA N.L.U.

LES HABITANTS ONT DEFAIT LES SENATEURS PAR LE RESULTAT CONCLUANT DE 15 A 6 SAMEDI DERNIER, AU PARC LANS-DOWNE. — LAMOUREUX ET LACHAPPELLE ONT JOUE AVEC LE VIOLET ET BLANC.

Parc Lansdowne, Ottawa, 21 — Le National a écrasé Ottawa, au Parc Lansdowne, samedi dernier, devant une foule enthousiaste de plus de six mille personnes. La majeure partie de l'assistance était composée de Canadiens-français qui ont accueilli avec grand enthousiasme la victoire du club canadien.

L'équipe d'Ottawa a joué une piètre partie, tandis que Lalonde et ses hommes jouèrent une partie de géants. Il est impossible de faire des éloges particuliers des joueurs.

Le club tout entier a joué une grande partie. Les vieux se sont montrés les émules des jeunes. L'heureux, dans les buts avec Secours et Lachapelle, ont formé un mur infranchissable. Le résultat final a été de 15 à 6.

Lalonde était assez sérieusement malade et il déclara lui-même qu'il ne s'alignerait pas dans la première période du jeu. Il revint toutefois sur sa décision, et on ne fut pas surpris de le voir compter trois points de suite des premières vingt minutes. En fait, Newsy fut l'étoile du jeu, et il ne compta pas moins de six points pour sa part.

Lachapelle et Lamoureux figurèrent sur l'équipe du National. Ottawa obtint la balle au début et les joueurs firent un assaut contre les filets du National. Deux minutes après, Degray compta le premier point pour les visiteurs sur une passe de Pittre. Degray et Spring ont recourus aux poings et ils sont expulsés. Trois minutes suffirent à Lalonde pour compter le deuxième point du National. Puis, le fameux joueur ajouta deux autres goals à l'effectif de son club en peu de temps.

Degray est de nouveau puni pour avoir fait trébucher Spring, et le sergent White, de la police d'Ottawa, fait preuve d'un zèle outré quand il vient menacer le National de sévères représailles si les choses se continuent de la sorte. La période initiale se termina peu après que l'Ottawa eut compté son premier point, grâce à Spring.

La seconde période vit l'Ottawa déployer des efforts surhumains pour rattraper le terrain perdu. Gorman compta d'abord en huit minutes, mais Lalonde détruisit ce beau travail en donnant un point aux visiteurs, une minute après. L'Ottawa revint à la charge et Denny compta en sept minutes. Puis, ce fut au tour de Gorman, et le résultat était de 5 à 4 en faveur du National. Les choses menaçaient de mal tourner

LE CORNWALL A LIVRE UN RUDE COMBAT AU SHAMROCK

LES COLTS DE LA PETITE VILLE MANUFACTURIERE ONT TENU TETE AUX IRLANDAIS DANS LA PREMIERE MOITIE DE LA JOUË MAIS ILS DURENT BAISSER PAVILLON DANS LES DEUX DERNIERES PERIODES. — RESULTAT FINAL : 6 A 3.

Le club Shamrock a remporté la victoire sur celui de Cornwall, samedi après-midi au terrain du Mile-End. Les Irlandais, qui avaient d'abord pris l'avantage et qui semblaient décidés à vaincre ont faibli dans la dernière partie de la jouë et c'est la cause de leur défaite. Le résultat final a été de 6 à 3. L'assistance était maigre.

L'équipe des visiteurs a été la seule à compléter au cours de la première période. Le Shamrock malgré ses efforts et ses attaques maintes fois répétées n'a pu prendre une seule fois en faute Thompson, le gardien des buts irlandais. C'est à celui-ci que revient la plus grande part du succès des visiteurs dans cette période. Brennan s'est aussi distingué maintes fois mais dans les dernières minutes, Degrane a pu le déjouer.

Le Shamrock a son tour a compté le seul point de la deuxième période. C'est à Penny que revient l'honneur d'avoir compté ce point. Les deux équipes dans cette période se sont fait une lutte acharnée, attaquant toutes deux avec vigueur. Les deux gardiens des buts se sont encore distingués et leur jeu méritait certainement une mention spéciale.

Le Cornwall a compté deux points et le Shamrock quatre, dans la période suivante. Le Cornwall a d'abord compté deux points qui lui donnaient une avance assez considérable sur l'équipe adverse. Les Irlandais ne furent pas lents cependant à se reprendre. Ils égalèrent d'abord les chances de leur club, puis prirent l'avantage. Roberts compta les deux premiers points et Walsh les deux autres.

Le Shamrock a compté un dernier point dans la quatrième période et a réussi à tenir Cornwall

en échec complet. Celui-ci, malgré ses efforts, n'a pu réussir une seule fois à percer la ligne de défense irlandaise. Les équipes s'alignèrent comme suit :

Cornwall : Thompson, White, Degrane, Sains, Bourgon, Oakes, Cooper, James, Harrington, Donihoe, Phelan, Denny.

Shamrock : Brennan, Brady, Blake, Farney, Doran, McMullin, McCullin, Penny, Hyland, Walsh, Roberts, Egan.

Arbitres : A. Pigeon et D. Brown. Juges des buts, S. Quin et S. Bates.

Chronomètres, Carpentier et Fole.

Pénitencier, J. E. Ledoux.

SOMMAIRE

Première période. 1—Cornwall—Degrane... 16.15 2—Shamrock—Penny... 4.25

Deuxième période. 3—Cornwall—Denny... 8.10 4—Cornwall—Denny... 3.25

Troisième période. 5—Shamrock—Roberts... 0.55 6—Shamrock—Roberts... 3.00

Quatrième période. 7—Shamrock—Walsh... 1.50 8—Shamrock—Walsh... 2.40

Quatrième période. 9—Shamrock—Penny... 0.50

PUNITIONS. Deuxième période. — Watson, 5 minutes.

Quatrième période. — Doran, 5 minutes; Oakes, 5 minutes; Hyland, 5 minutes; Doran, 10 minutes.

Total. — Cornwall, 10 minutes; Shamrock, 20 minutes.

OU ILS JOUENT AUJOURD'HUI

INTERNATIONALE Newark à Montréal. Providence à Toronto. Richmond à Rochester. Baltimore à Buffalo.

NATIONALE New-York à S.-Louis. Brooklyn à Chicago. Boston à Cincinnati. Philadelphie à Pittsburg.

AMERICAINE Chicago à New-York. St-Louis à Washington. Detroit à Philadelphie. Cleveland à Boston.

L'INAUGURATION DE LA REUNION A MONT-ROYAL

L'OUVREURE DU MEETING A LA PISTE DE SAINT-LAURENT A OBTENU UN VIF SUCCES. — LES JUGES PROTEGENT LE PUBLIC. — WALSTENHOLM EST EXPULSE DE LA PISTE ET GILBERT EST SUSPENDU.

La réunion d'automne à la piste Mont-Royal, sous les auspices du jockey club Back River, a été inaugurée samedi sous les plus heureux auspices. Une température idéale, une assistance nombreuse et une piste en excellente condition, tout était très propice pour l'ouverture de cette réunion.

Les épreuves furent très contestées et des plus intéressantes. Le "steplechase" a particulièrement plu aux amateurs présents. Cette épreuve tint les spectateurs en haleine, car la victoire fut rendue certaine à Chas. F. Grainger qu'après le dernier saut au cours de cette épreuve, le jockey Beavish, qui montait Sallita, se blessa dans une chute qui lui fit, mais sa blessure ne fut que légère. Un retard fut apporté à la sixième course car le propriétaire de Enver Bey vint annoncer aux juges que son cheval venait d'être pris de fièvre. Pour la protection du public, les juges déclarèrent les paris nuls et accordèrent vingt minutes pour faire un nouveau livre. Cette décision a été très appréciée par les amateurs.

Le jockey Wolstenholm eut bon de faire des signes pour protester contre la tenue de Gilbert à son endroit. Trop démonstratif au passage et dans la loge des jockeys, il eut à payer ces fredaines par son expulsion de la piste et par sa suspension indéfinie. Gilbert fut également suspendu, mais comme il protesta contre les allégués de Wolstenholm, les juges enquêteront sur son cas.

Voici le résultat détaillé des épreuves : Première course, cinq furlongs, pour chevaux de trois ans. Bourse de \$400. 1er, Canon Bridge, 114, Dreyer, 6 à 5, 3 à 5.

2e, If Coming, 103, Howard, 4 à 1, 2 à 5 et 4 à 5. 3e, Onota, 103, Hopkins, 20 à 1, 8 à 1 et 4 à 1. Temps, 1.00.

Bob Blossom, Henry Kimbrough, Politician, Phil T. Farewell, Megaphone et Pomona ont aussi couru. Deuxième course.—Six furlongs. Pour chevaux de trois ans. Bourse de \$900. 1er, Red Post, 107, Snyder, 8 à 1, 4 à 1 et 2 à 1.

2e, Amphion, 113, Woltenholm, 2 à 1, 4 à 5 et 2 à 5. 3e, Lady Spendthrift, 111, Gray, 2 à 1, 4 à 5 et 2 à 5. Temps, 1.13 2-5. Cousins Agnes, Auster, All Steel, Irish Herat, Froissart, William W., Golden Vixen et Dix Rogers ont aussi couru.

Troisième course.—Course au clocher. Chevaux de trois ans et plus. Bourse de \$500. 1er, Chas. F. Grainger, 138, Daly, 3 à 1, 6 à 5 et 3 à 5. 2e, Queed, 135, Johnston, 6 à 1, 2 à 1.

3e, Jack Winston, 144, Brooks, 8 à 5, 4 à 5 et 2 à 5. Temps, 4.05. Staggate, Sarolla et Morpeth ont aussi couru.

Quatrième course.—Handicap. Pour chevaux de trois ans. Un mille et un seizième. Bourse \$500. 1er, Gunbearer, 111, Dreyer, 3 à 1, 2e, Grumpy, 117, Carroll, 2 à 3, 2 à 5.

3e, Mud Sill, 117, McEwen, 5 à 2. Temps, 1.44 2-5. Handful and Captain Parr ont aussi couru.

Cinquième course.—Cinq furlongs et demi. Pour chevaux de 2 ans. Bourse de \$900. 1er, Queen of the Sea, 114, Woltenholm, 5 à 1, 8 à 5 et 4 à 5. 2e, Solveig, 114, Carroll, 3 à 1, 1 à 2.

3e, Little Spider, 105, Schalerhorn, 12 à 1, 5 à 1 et 2 à 1. Temps, 1.07 4-5. Deltimont, Abe Martin, Jay Thumel, Golden Bantam Out, Jeanette ont aussi couru.

COMMERCCE ET FINANCE PROFITS

LA MATINEE A LA BOURSE

ELLE A DONNE LIEU A DES TRANSACTIONS PEU NOMBREUSES ET A UN RELEVEMENT PARTIEL DE L'ACTION CANADIAN CAR.

Bien que plusieurs valeurs aient, ce matin, majoré leurs cours, la tendance générale de la cote est à la baisse et les affaires sont remarquablement espacées et le marché demeure sans vedettes.

C'est le *Citic Investment*, toutefois, qui a été le moins inerte des valeurs traitées cet après-midi, on a vu à 80 et se maintenant ferme à ce niveau, quelques fractions de lots s'échangeant pourtant à 79 3/4, et revenant à 80. D'autre part, l'*Iron* a décliné de 55 et demi à 54 en cours de séance, pendant que le *Scotia* abandonnait un demi-point, à 128, et que le *Steel of Canada* avançait à 55 1/2. Le *Smelters*, après avoir ouvert à 37 est revenu à 38 et de là, cours antérieur.

Le *Dom. Bridge* fortifie son avance, s'établissant cette fois à 219 1/2, quand, par contre, le *Can. Cement* fléchit à 57 1/4. Le *Canadian Car*, — grâce au fait que la compagnie a obtenu du gouvernement russe une prolongation du délai accordé pour l'exécution des contrats engagés et un règlement temporaire favorable de ses embarras financiers, voit son cours se relever rapidement, déblayant à 48, contre 46 et demi, en dernière mutation de samedi, et atteignant graduellement 50.

Dans le compartiment des valeurs diverses, le *Canadian Cottons* ne varie pas ainsi dire pas, à 49 1/2; l'*action Ogilvie* baisse à 137 et le *Dom. Textile* s'ajoute un quart de point, à 83 1/4. Le *Detroit Railway* a reculé d'un quart de point en cours de séance, se fixant à 116 1/4 (ex-dividende à 3-4 par cent) et le *Quebec Railway* reste inchangé, à 34 et demi.

LES GRAINS A CHICAGO

Cours fournis par la maison "McDougal and Cowan" : Cours d'ouverture à midi

Blé— Sept. 149 à 149 7-8 148 1-2 Dec. 155 à 153 152 1-2

Mais— Sept. 87 1-2 86 5-8 Dec. 75 1-4 74

Avoine— Sept. 45 3-4 45 Dec. 49 1-8 48 1-8

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la maison Fortier, Bruneau et Co., membres de la Bourse de Montréal, rue S.-François-Xavier, 90, Montréal.

Ames Hold. 24 2 1/2 Mon. Tr. Co. 100 100 Bell 149 1/2 Mnr. Trau 100 100 Br. S. & P. 19 5/8 N.S. S. & L. 130 129 1/2 Can. Car. 47 48 1/2 Ogilvie 127 127 1/2 Can. Cem. 60 58 1/2 Ont. S. P. 30 30 1/2 Can. Pac. 128 127 1/2 J. & P. 37 37 1/2 Can. Found. 100 100 Fenmans. 64 64 1/2 Can. G. Elec. 118 117 1/2 Quebec Ky 34 1/2 34 1/2 Can. Pacif. 128 1/2 127 1/2 Shawinig. 132 130 Can. Loco. 92 91 1/2 Sherwin W 11 11 1/2 Can. S. Lines 27 1/2 27 1/2 St. Co. of C. 86 1/2 87 1/2 Co. M. & S. 88 1/2 87 1/2 Rep. Ins. 87 1/2 87 1/2 Ceda. Rapid 100 100 Tor. Ry. 46 45 1/2 Can. S. Pac. 88 1/2 87 1/2 Tooke Ry. 29 29 1/2 Det. U. R. Ry 116 1/2 116 1/2 Hochelega 140 140 Dom. Bridge 219 1/2 219 1/2 Tuck. Tob. 29 28 1/2 Dom. I. P. D. 25 25 1/2 Twin City. 100 100 Dom. S. Co. 96 1/2 96 1/2 Third Ave. 100 100 Can. Loco. 92 91 1/2 Wana. Ry. 100 100 Dom. T. C. 83 82 1/2

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par MM. Bruneau et Dupuis, courtiers, rue Saint-François-Xavier, Nos 95 et 97, Montréal.

Valeurs Ouvert. Midi Valeurs Ouvert. Midi AllisCh.or. 24 2 1/2 Insp. Copi. 62 62 1/2 Am. S. R. 100 100 Int. R. R. 79 79 1/2 Am. S. R. 100 100 Lehigh Va. 79 79 1/2 Am. S. R. 100 100 Mex. Petro. 101 1/2 101 1/2 Am. Car. Fo. 61 1/2 62 1/2 Mex. Pacif. 101 1/2 101 1/2 Am. Loco. 72 72 1/2 Mex. Pacif. 101 1/2 101 1/2 Am. S. R. 100 100 N.Y. N.H. 111 111 1/2 Am. S. R. 100 100 North Pac. 111 111 1/2 Am. S. R. 100 100 Reading 103 1/2 103 1/2 Am. S. R. 100 100 Rep. Ins. 87 1/2 87 1/2 Am. S. R. 100 100 Roc. Is. or. 17 1/2 17 1/2 Am. S. R. 100 100 Rubb. U. S. 58 58 1/2 Am. S. R. 100 100 South Pac. 98 1/2 98 1/2 Am. S. R. 100 100 St. Paul 28 1/2 28 1/2 Am. S. R. 100 100 St. Paul 28 1/2 28 1/2 Am. S. R. 100 100 Union Pac. 124 1/2 124 1/2 Am. S. R. 100 100 U.S. Ste. or. 21 1/2 21 1/2 Am. S. R. 100 100 U.S. Ste. or. 21 1/2 21 1/2 Am. S. R. 100 100 U.S. Ste. or. 21 1/2 21 1/2 Am. S. R. 100 100 U.S. Ste. or. 21 1/2 21 1/2

BOURSE DES MINES

Cours fournis par la maison Bryant, Dunn and Co., rue S.-François-Xavier, No 86, Montréal.

MINES DE COBALT De-Offre. mande. Bailey 60 60 1/2 Beaver 38 38 1/2 Chambers 18 18 1/2 Crown Reserve 40 42 Lakota 40 40 McKinley 49 49 Nipissing 695 705 Peterson Lake 22 22 Superior 23 23 Silver Leaf 0 1/2 0 1/2 Temiskaming 58 59

MINES DE PORCUPINE

Apex 60 60 1/2 Dome Extension 35 35 1/2 Dome Lake 43 45 Dupler 25 28 McIntyre 130 132 Moneta 15 16 Newray 52 52 Porcupine Crown 38 38 Pore Vipond 40 41

ÇA ET LA

On a annoncé, à la fin de la semaine, à New-York, que le chemin de fer Grand-Tronc a vendu pour deux millions de dollars d'obligations secondaires 5 pour cent à 2 ans du premier août 1916. La maison Blair and Co., qui avait répondu de l'emprunt, a déclaré que l'émission entière a été placée. Le placement par les banquiers a été effectué à raison de 98 1-2 et intérêt, produisant 5.80 pour cent. En confirmant la nouvelle, M. Frank Scott, le trésorier du Grand-Tronc, a déclaré que le produit de cet emprunt n'a pas de destination spéciale, mais qu'il sera affecté aux besoins généraux de la compagnie.

La Cuba Railway Company, qui doit la plus grande partie de son succès à feu sir William Van Horne, fait rapport d'un très brillant exercice terminé le 30 juin dernier. Les recettes brutes ont augmenté de 31 pour cent et le revenu net de 29 pour cent par rapport aux chiffres de l'exercice antérieur, qui avait été le plus prospère de la compagnie. Elle a ainsi gagné 19.5 pour cent des \$10,000,000 de son ancien capital social, ordinaire, mais les actions ordinaires ont été, en cours d'exercice, portées à \$15,000,000 au moyen de deux primes en titres, l'une de 20 pour cent et l'autre de 30. Un dividende de 6 pour cent, payable en espèces, a été déclaré à \$12,000,000 de capital-actions.

Une dépêche de Washington au "Sun" de New-York, mande que "au delà des deux tiers du milliard de livres de pulpe de bois importé aux Etats-Unis, durant l'exercice financier arrêté le 30 juin 1916, et qui a servi à la fabrication du papier, est venu du Canada". Cette déclaration découle de l'enquête présentée par le gouvernement américain sur l'augmentation du coût du papier. Des 1,135,000,000 de livres de pulpe importées des Etats-Unis, durant l'exercice considéré par le présent rapport, 70 pour cent venaient du Canada, et la plus grande partie du reste de la Suède et de la Norvège.

INDUSTRIAL AND MINING AGE

publié toutes les semaines depuis 1907 est une autorité reconnue sur la valeur des garanties du New York Curb. Il est lu par un plus grand nombre d'hommes à Wall Street et de spéculateurs de partout que n'importe quelle autre publication financière de son genre. Il vous renseignera sur les valeurs intrinsèques et spéculatives.

Abonnement \$5 par année Exemplaire spécimen envoyé gratuitement sur demande, si vous écrivez immédiatement INDUSTRIAL AND MINING AGE 27, rue William, New-York

La Compagnie d'Informations Commerciales, Ltée

SUCCESSEUR DE Bureau Général d'Affaires et de Renseignements, Ltée, The Legal and Commercial Exchange of Canada. ETABLIE EN 1882 Informations de tous genres, recherches, changements d'adresses, recouvrement de créances, vérification, etc., dans tous les pays. Armand Bonhomme, Successeur, 81, rue Notre-Dame est, chambre 81, 92 rue Notre-Dame est, téléphone Main 2133.

MARCHE FORAIN DES LAITAGES

Cowansville, 21. — A la séance de la Bourse des laitages des Cantons de l'Est, samedi, les offres se sont élevées à 772 colis de beurre de crème qui ont été vendus à des prix variant de 34 sous 1-4 à 34 sous 3-8 la livre. A pareille époque, l'an dernier, 660 colis de beurre avaient changé de mains à 27 sous et demi.

Saint-Hyacinthe, 21. — Les offres de la réunion de samedi se sont chiffrées par 60 colis de beurre et 900 boîtes de fromage. Le beurre a trouvé preneur à 34 sous et le fromage à 19 sous 1-4 la livre. A pareille date, l'an passé, 300 colis de beurre ont été vendus à 27 sous et 600 boîtes de fromage à 11 sous 3-8.

Belleville, Ont., 21. — A l'enchère de samedi, 2,095 boîtes de fromage ont été enregistrées. Les ventes ont donné : 320 à 19 3-16; 1,540 à 19 1-8; 260 à 19 sous 1-16 la livre, le reste n'ayant pas trouvé preneur à prix convenable.

DANS les parts minières du NEW YORK CURB

United Verde Ex.

Valeur accrue de 10,000% depuis 3 ans.

Ariz. Copperfields

Valeur accrue de 800% depuis 2 mois.

Voilà des échantillons. Il y en a quantité d'autres. Si vous avez quelque argent de surplus à placer, c'est MAINTENANT le moment de chercher où le faire. Il y a d'autres parts de cette valeur qui promettent de gros dividendes à ceux qui en achètent tout de suite.

THE Industrial and Mining Age

Abonnement \$5 par année Exemplaire spécimen envoyé gratuitement sur demande, si vous écrivez immédiatement INDUSTRIAL AND MINING AGE 27, rue William, New-York

PARC DOMINION

Visitez la ferme d'autruches FANFARE VANDER MEERSCHEN 100 — autres attractions — 100 ADMISSION, 10c. ENFANTS, 5c. ARTHUR BRUNEAU, Membre, Bourse de Montréal. BRUNEAU & DUPUIS COURTIER 97 et 99 S.-FRANCOIS-XAVIER. Succursales : QUEBEC et SOREL. Fil direct avec POST & FLAGG, New-York.

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Voici les résultats des parties jouées samedi et dimanche dans les séries des ligues Américaine et Nationale :

LIGUE AMERICAINE

SAMEDI. Chicago à New-York : R. H. E. Chicago 3 8 3 New-York 4 2 Batteries : Clotte et Schalk; Morgridge et Walters.

St-Louis à Washington : R. H. E. St-Louis 3 9 2 Washington 5 7 0 Batteries : Koob et Severeid; Johnson et Ainsmith.

Detroit à Philadelphie : R. H. E. Detroit 6 10 1 Philadelphie 2 9 5 Batteries : Covelskie et McKee; Johnson et Haley.

Cleveland à Boston : R. H. E. Cleveland 1 5 0 Boston 2 8 1 Batteries : Boehling et O'Neill; Ruth et Gady.

POSITION DES CLUBS.

G. P. P.C. Boston 66 47 584 Chicago 65 51 560 Cleveland 62 52 544 Detroit 63 54 538 St-Louis 62 54 534 New-York 60 53 531 Washington 54 48 482 Philadelphie 23 86 211

LIGUE NATIONALE

SAMEDI. New-York à Chicago : R. H. E. New-York 2 6 4 Chicago 3 5 1 Batteries : Tesreau et Kocher; Packard et Elliott.

Brooklyn à Pittsburg : R. H. E. Brooklyn 1 4 3 Pittsburg 2 6 0 Batteries : Smith et Meyers; Cooper et Fischer.

Brooklyn à Pittsburg : R. H. E. Brooklyn 1 4 3 Pittsburg 2 6 0 Batteries : Marquard et Meyer ;

Kantlehner et Schmidt.

Boston à Saint-Louis : R. H. E. Boston 4 15 1 Saint-Louis 3 8 2 Batteries : Tyler et Blackburn; Meadows et Gonzales.

Philadelphie à Cincinnati : R. H. E. Philadelphie 6 12 1 Cincinnati 10 12 3

DIMANCHE.

A Cincinnati : R. H. E. Boston 4 10 2 Cincinnati 3 9 2 Batteries : Allen, Hughes et Blackburn; Trassers; Mitchell et Clarke, Wingo.

A Chicago : R. H. E. Brooklyn 1 10 1 Chicago 0 1 0 Batteries : Coombs et Meyers; Hendrix et Elliott.

A St-Louis : R. H. E. New-York 8 0 0 St-Louis 5 12 1 Batteries : Smith et Kocher; Steele et Gonzales.

POSITION DES CLUBS.

G. P. P.C. Brooklyn 67 39 633 Philadelphie 63 42 600 Boston 60 42 588 New-York 54 52 505 Pittsburg 47 58 448 St-Louis 50 64 438 Chicago 49 63 437 Cincinnati 42 70 375

LES FRAPPEURS DES LIGUES MAJEURES

LIGUE NATIONALE Daubert, Brooklyn, 326. Robertson, New-York, 323. Chase, Cincinnati, 322. Wagner Pittsburg, 319. Hornsby, Saint-Louis, 314. Wheat, Brooklyn, 306. Long, Saint-Louis, 305. Hinchman, Pittsburg, 305.

LIGUE AMERICAINE Speaker, Cleveland, 391. Cobb, Detroit, 368. Jackson, Chicago, 353. Roth, Cleveland, 318. Sisler, Saint-Louis, 307. Gardner, Boston, 296. Strunk, Philadelphie, 299. Felsch, Chicago, 296.

POSITION DES CLUBS DE LA N. L. U.

G. P. Pour Contre A. J. SHAMROCK 10 3 101 65 5 NATIONAL 9 4 159 111 4 OTTAWA 5 9 116 138 3 CORNWALL 2 12 97 157 4

Prochaines parties, samedi, 26 août: Ottawa vs National ; Shamrock vs Cornwall.

DANS LA LIGUE INTERNATIONALE

Joutes de samedi et d'hier : SAMEDI Montréal à Richmond : 1ère partie : R. H. E. Montréal 8 12 2 Richmond 0 2 4 Batteries : Cadore et Madden; Leake et Reynolds.

Toronto à Newark : 1ère partie : R. H. E. Toronto 0 2 0 Newark 4 6 1 Batteries : McTigue et Kritchell; Enzman et Egan.

Buffalo à Providence : R. H. E. Buffalo 4 11 0 Providence 0 5 3 Batteries : Gaw et Onslow; Peters et Yelle.

Rochester à Baltimore : R. H. E. Rochester 4 11 4 Baltimore 7 12 2 Batteries : Hersche et Hale; Bentley et Winston.

Montréal à Richmond : 2ème partie : R. H. E. Montréal 6 11 1 Richmond 10 11 1 Batteries : Fullenweider et Howley; Ross et Reynolds.

Toronto à Newark : 2ème partie : R. H. E. Toronto 4 7 0 Newark 2 7 1 Batteries : Brady et Hayden; Enright et Egan.

Le temps qu'il fera

Beau et chaud. Chiffres fournis par R. de Meulé, géant de H. et Harrison, 352 rue Notre-Dame ouest. MAXIMUM ET MINIMUM

M. MERCIER ET M. MARTIN

Nous recevons de M. Paul Mercier, ingénieur en chef de la ville, la lettre suivante: "Dans votre édition du 16 août 1916, à la page 6, dans un article intitulé 'Un scandale à l'hôtel de ville'..."

FEU M. McDONALD

M. Donald McDonald, surintendant de l'intercoloniale, zone Montréal-Québec, vient de mourir à Montréal, après une maladie qui a duré quelques semaines.

LE GENERAL LANDRY EST A LA SOMME

De notre correspondant Québec, 21. — Durant son séjour à Londres, le sénateur Landry a rencontré son fils, le brigadier-général Landry, qui a quitté le pays, l'an dernier, à la tête d'un détachement du second contingent canadien.

EXPLOSION MORTELLE

Jackson, Texas, 21. — Cinq personnes et plus ont été tuées et plusieurs autres blessées au cours de l'explosion d'une chaudière, aux usines de la compagnie Karlan-morris Manufacturing, ce matin.

SIR GEORGE FOSTER EST DE RETOUR

Sir George E. Foster, ministre du commerce, est revenu d'Angleterre à bord du navire Missanabie, samedi dernier. Près de 45 officiers et soldats, de retour du front, en congé ou invalides, se trouvaient à bord du navire; en outre 640 personnes avaient pris place sur le transatlantique.

LE SCANDALE DE LA SASKATCHEWAN

Régina, Saskatchewan, 21. — La commission Brown-Elwood chargée d'enquêter au sujet des accusations de concussion portées contre 13 députés provinciaux par M. Bradshaw, député conservateur, vient de remettre son rapport au lieutenant-gouverneur. Quatre députés, MM. Sheppard, Moore, Pierce et Gawthorpe sont déclarés coupables, les autres sont exonérés de tout blâme. Du nombre sont trois ministres: M. Truogon, Langley et McNab.

LEGERE EXPLOSION

Québec, 21. — Une explosion s'est produite ce matin à l'arsenal de Québec dans le département de la fabrication des capsules où l'on fait à faire le nettoyage d'une machine. Deux petits garçons âgés de 10 et 15 ans ont été légèrement brûlés à la figure. Les pompiers furent appelés mais il n'y avait pas de dommages appréciables.

A COUPS DE FUSIL

Un soldat du régiment composite, lu nom de Max McCure, a été envoyé à l'hôpital Général dans un piteux état, cet avant-midi. A la suite d'une querelle survenue entre la victime et quelques camarades, McCure fut frappé à la tête avec un fusil et reçut plusieurs coups de pied à la mâchoire.

LES RUSSES VONT DE L'AVANT

LES MOSCOVITES PROGRESSENT DANS LE DEFILE SITUÉ A L'EST DE KOROSMEZO. — NOUVEAUX PROGRES DES ANGLAIS ENTRE POZIERES ET HIGH WOOD. Pétrograd, 21, via Londres. — Les Moscovites vont vigoureusement de l'avant dans deux des défilés des Carpates qui conduisent en Hongrie. Après avoir signalé une avance la semaine dernière, dans le voisinage de Korosmezo, juste de l'autre côté de la frontière, en Hongrie, le ministère de la guerre rapporte aujourd'hui que les Moscovites ont progressé dans le défilé situé à l'est de cette région. Il fait part de la prise de Jablonitz et de Fereskul, le long de la rivière Cherevnoh, qui forme la frontière entre la Galicie et la Bukovine. Jablonitz est à environ 20 milles au nord de la frontière hongroise.

BULLETIN DE PARIS

Paris, 21. — Bulletin officiel de cet après-midi: Au nord de la Somme, outre le bulletin important mentionné hier, nous avons pris 6 canons de campagne dans les bois que nos troupes ont enlevés hier, entre Maurepas et Guilleminot. Pendant la nuit, il y a eu de violents combats d'artillerie, dans la région de la Somme. Sur la rive droite de la Meuse (région de Verdun), vers la fin de la journée, les Allemands ont dirigé hier une puissante attaque contre Fleury, en utilisant des liquides inflammables. Notre tir de barrage et le feu de notre infanterie ont arrêté net l'attaque et ont infligé des pertes sérieuses à l'adversaire.

NOUVEAUX PROGRES DES TOMMIES

Avec les armées anglaises, en France, 21, via Londres. — Les Anglais ont non seulement conservé les gains qu'ils ont faits dans leur attaque de samedi, ils ont remporté de plus un autre important succès. Ce matin, ils sont à moins de 500 verges de Martinpuich, par suite de la prise d'une tranchée qui les avait arrêtés, entre Pozieres et High Wood. (C'est à cette avance au nord de Bazentin-le-Petit que le bulletin officiel de Londres d'hier soir faisait allusion.) Des attaques et des contre-attaques ont fait rage pendant ces semaines, le long de cette position. La résistance des Allemands, affermie après la perte de Pozieres, a dû céder enfin à des coups incessants.

SUR LE FRONT ITALIEN

Berlin, 21 (Par Saville). — Les quartiers généraux autrichiens ont raconté ainsi dans un communiqué officiel les dernières opérations militaires sur le front italien: "Le calme a régné toute la journée d'hier sur la côte. Au secteur de l'Isone, nos troupes ont chassé les ennemis sur les rives orientales du fleuve près de Glotta et Britof, dans une direction nord-est de Plava, et ont fait 500 prisonniers. Une attaque nocturne contre nos lignes au secteur sud de la vallée Nippach a complètement échoué. Dans une autre attaque, au secteur de Fleimstal, contre les positions renforcées de Cima du Bocha, les Italiens ont perdu 60 prisonniers et beaucoup de matériel. Le même échec a été subi par les détachements italiens qui s'avançaient contre nos retranchements du secteur Monte Zebio."

BULLETIN DE VIENNE

Berlin, 21. — Le communiqué officiel de Vienne de samedi dit qu'à l'ouest de Moldava, en Bukovine, les troupes austro-allemandes ont pris l'assaut la hauteur fort disputée de Magura. Au nord-ouest de Stanislav, les Autrichiens ont repoussé une attaque. Sur le front du feld-marschall Hindenburg, les troupes autrichiennes ont repoussé une attaque des Moscovites, dans les environs de Szelow.

LE DESASTRE DE DRUMMONDVILLE

Le coroner McMahon a ouvert ce matin l'enquête sur la mort de Max Lavigne, 40 ans, du No 1746 rue Mance, Charles Rafferty, 43 ans, du No 242 rue De Courcelles, et Calixte Nault, 20 ans, de Victoriaville, tous trois décédés à la suite du terrible attentat contre Drummondville. Après avoir entendu quelques témoignages, le coroner McMahon a adjourné l'enquête au 29 courant, pour permettre au jury d'entendre le rapport, actuellement en préparation, du coroner de Drummondville. Toutes les victimes actuellement à l'hôpital Royal Victoria sont toutes dans un état critique, tandis qu'à l'hôpital Général, on mentionne les noms d'Edouard Guillard, 29 ans, de Farnham, et d'Antonio Antonioni, 38 ans, de Drummondville, comme étant ceux dont la vie est le plus en danger. Parmi les décédés à Drummondville, on relève le nom de W. J. Albert Charron, 22 ans, de Windsor Mills, et rédacteur au journal le "Réveil". Drummondville, 21. — L'enquête du coroner sur le désastre de la poudrière Electra a été ouverte puis adjournée à mercredi, alors que les témoignages pourront être réunis.

LE ENQUETE DROLET TROIS GROSSES INFLUENCES!

Où l'on apprend, suivant M. Napoléon Hébert, comment le maire se décida à signer l'expropriation de la rue Drolet.

TROIS ECHEVINS INCULPES

L'enquête Drolet a revêtu, ce matin, le cachet d'intérêt piquant que lui avaient donné, à la séance de samedi après-midi, les déclarations sensationnelles de M. E.-Napoléon Hébert, par la continuation du témoignage de l'ancien commissaire des finances. Me N.-K. Laflamme, qui a encore été le seul avocat à questionner le témoin, a repris, au début, l'interrogatoire au point où il l'avait laissé, à la séance précédente. Des nouvelles déclarations de M. Hébert, il ressort maintenant qu'en sus du maire Martin et du commissaire McDonald, il y a eu certaines conversations avec cinq échevins du conseil, au sujet de l'expropriation de la propriété Lavolette, rue Drolet. Le témoin, qui a donné le nom de trois d'entre eux, raconte la nature et les circonstances des entrevues en question. Selon ses affirmations, à trois époques différentes, c'est-à-dire avant l'adoption du premier rapport du 29 mars, et avant le paiement du terrain, les cinq échevins dont il s'agit ont insisté, à différentes reprises après de lui, l'ont prié de toutes façons, lui ont même forcé la main et usé de tous les moyens possibles pour lui faire préparer le rapport qui sanctionne l'achat par la ville de la propriété qui constitue la base du litige. Tous les cinq lui ont donné, déclare-t-il, diverses raisons de leur anxiété, dont quelques-unes d'ordre public et d'autres d'ordre privé. Suivant le témoin, toutefois, chacun des échevins était intéressé personnellement, d'aucuns d'une manière directe, d'autres, d'une manière indirecte, au succès de la transaction. Parmi ceux qui pouvaient avoir un intérêt personnel direct à l'expropriation de la propriété de la rue Drolet se trouvaient, selon M. Hébert, deux anciens échevins et un échevin actuel. Le premier, qui fut l'ancien représentant du quartier Hochelaga, M. Chartrand, lui dit, un jour, dans son bureau: "Hébert, pourquoi ne te dépêches-tu donc pas à bacier cette affaire-là? Si ça ne passe pas au plus tôt, je m'en vais bloquer tous vos rapports et crier 'next meeting' à leur présentation. J'attends après cela, moi. Ecoute, Hébert, tu me dis de te laisser tranquille, eh bien! j'ai bien attention, si tu ne veux pas te mettre le conseil à dos." Le second échevin, qui se permit des confidences, fut M. Joseph H. Loranger, l'ancien représentant du quartier Centre. M. Loranger avait un billet en souffrance de \$500, qui était détenu par M. Emile Théberge, le propriétaire de l'hôtel Occidental. Il attendait la passation de l'affaire de la rue Drolet pour le solder, ou plutôt le faire solder par une personne intéressée dans l'expropriation de la rue Drolet. C'est avant le paiement, aux dires de M. Hébert, que M. Loranger rendit compte au témoin de ces faits. Il était néanmoins apparemment revenu souvent à la charge et semblait, paraît-il, très soucieux au règlement de cette question. Quant aux motifs que les trois autres firent valoir, ils pouvaient, affirme M. Hébert, être considérés comme des raisons d'ordre public. Ils croyaient en effet que l'expropriation de la propriété Drolet le premier jalou de l'élargissement de la rue Saint-Denis. Les déclarations de ces derniers firent toutefois deviner au témoin qu'ils étaient aussi personnellement intéressés dans l'affaire. C'est ainsi, par exemple, que l'échevin Houli, qui a été le parrain du projet au conseil municipal, lui déclara un jour qu'il voulait prendre des options sur des terrains appartenant à l'ancien propriétaire de la propriété Drolet, dans ce cas-ci, se trouvaient au nombre de deux, dont un M. Villeneuve; 20 pour lui, M. Houli, qui devait naturellement se compenser du "lucrum cessans", en quelque sorte, qui lui causa l'ouverture de la rue Drolet, du fait qu'il ne reçut pas grand chose de cette transaction. Sous forme d'explications, M. Hébert raconte là-dessus qu'il ne s'était pas enrichi avec l'affaire de la rue Drolet, bien qu'il eût reçu la promesse d'un paiement de \$1,000 au cas où la propriété serait expropriée. En ce qui concerne maintenant le cinquième échevin, le motif qui, à son point de vue, devait précipiter l'affaire, était l'anxiété de certains membres du conseil. "Des amis attendent après ça, aurait déclaré l'édile. Pourquoi, me dites-vous, ne faites-vous donc pas quelque chose pour nous autres?" Et ainsi donnée la nature des déclarations de cet individu qui est, suivant le témoin, un représentant des quartiers du nord, Mes N.-K. Laflamme et Alban Germain ne crurent pas, dans les circonstances, devoir demander son nom. Ces assertions mirent fin, pour le moment, à cette partie du témoignage.

L'INJONCTION LANGLOIS

Passant ensuite à un autre ordre d'idées, M. Hébert commença l'analyse de la requête qui fut présentée, l'été dernier, par M. Rodrigue Langlois. En marge des allégations qu'elle contenait, le témoin déclare lui-même que le prix stipulé, c'est-à-dire \$425 du pied, n'était pas excessif; 2e; que l'expropriation du boulevard Saint-Joseph passa avant celle de la rue Drolet, à cause de la forte pression exercée, présume-t-il, sur les commissaires, par les personnes intéressées dans la première affaire et 3e; que M. J.-A. Chevrier, l'agent d'immobles dont il y était fait mention, avait une hypothèque de \$20,000 sur la propriété Lavolette, qu'il obtint quelques jours avant le 12 avril, date de l'adoption du deuxième rapport. Relativement à cette question, M. Hébert affirme que M. Chevrier devait "avoir la sùreté" de 5 ou 6 échevins, "des chefs de groupes", en d'autres termes, dont trois furent nommés: M. Hébert admet qu'il a en tout, à cet égard, rien dit de la sorte. Mais il fait tout de suite cette restriction: "La chose était déjà presque généralement dans le public". Il fait remarquer que le reste qu'on ne lui a jamais fourni l'occasion lors des injonctions prises contre la ville, de faire une déposition complète sur tout ce qu'il savait. "Je n'aurais pas eu peur de le faire, a-t-il dit, pas plus que j'ai peur maintenant, du reste."

LE BREF DE MANDAMUS?

L'affaire Chevrier tirée au clair, Me Laflamme demande au témoin pour quelle raison, le maire de Montréal, qui s'était tout d'abord déclaré pour l'adoption du contrat de la rue Drolet, puis, contre, est finalement revenu à sa première idée. Alors, au milieu d'un silence inaccoutumé, tombe cette sensationnelle déclaration de M. Hébert: "C'est le maire lui-même qui a demandé qu'on lui envoie un bref de mandamus pour être forcé de signer ce contrat. Il m'a dit lui-même que c'était un prétexte... pour le public. Continuant son témoignage, M. Hébert rappelle que "c'est un nommé Serat, charretier de M. Le Page", qui a pris le bref ou plutôt le "menace de bref". Ce qui le fera remarquer dans la suite qu'il n'aurait pas été déclaré cette loi n'aurait pas été déclarée constitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation spéciale, que, actuellement, c'était une loi et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas intervenir tant que cette loi n'aurait pas été déclarée inconstitutionnelle, et qu'au Conseil Privé incombait le devoir de se prononcer tout d'abord sur la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité d'un tel règlement devenu loi. Quant à la prétention de la fraction irlandaise que c'était elle qui devait régenter la majorité française des écoles séparées, elle était simplement insoutenable, et les juges savaient mieux que l'importance qu'elle avait en faveur de la partie irlandaise et catholique des écoles séparées. Nos adversaires prétendaient, secondement, que le règlement 17 n'était pas loi, par conséquent, qu'on ne pouvait pas attaquer sa constitutionnalité en invoquant la première sous-section de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, que si on le remède quelconque était cause, le remède devait être dans la sous-section 3 de cette même clause 93, laquelle sous-section donnait au gouverneur-général en conseil le droit d'intervenir et de porter remède au préjudice dont pouvaient se plaindre les partisans des écoles séparées. En réplique, nos avocats invoquèrent le fait que ce règlement avait été déclaré loi par une législation